Quatre-vingt-cinquième année. — N° 177. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 30 Juillet 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-642 du 29 juillet 1953 complétant l'article 6 de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (p. 6686).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 25 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6687).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 25 juillet 1953 portant admission à la retraite d'un ministre de 1re classe (p. 6687).

Arrêtés portant nominations, réintégration, attributions de fonctions et acceptation de démissions (administration centrale et services extérieurs) (p. 6687).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6687).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 28 juillet 1953 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6687).

Décret du 29 juillet 1953 portant délégation de la signature du ministre (p. 6688).

Arrêté du 22 juillet 1953 relatif aux prix de vente des poudres de chasse et des poudres et explosifs de mine à l'intérieur (p. 6688).

Liste d'admissibilité à l'école spéciale interarmes (p. 6689).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décrets du 7 juillet 1953 portant délégations de signature (p. 6690).

Décret n° 53-643 du 25 juillet 1953 portant ouverture de crédits additionnels au titre de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948 (p. 6690).

Décret du 28 juillet 1953 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes (p. 6690).

Arrêtés portant nomination, titularisation, détachements et radiation des cadres (inspection générale des finances et cour des comptes) (p. 6691).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 6691).

Enseignement supérieur (p. 6691).

Enseignement du second degré (p. 6691).

Musées de France (p. 6691).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 juillet 1953 portant déclassement du réseau suburbain des tramways de Nancy (p. 6691).

Décret du 25 juillet 1953 portant nomination dans le corps des ingénieurs géographes (p. 6692).

Décret du 25 juillet 1953 portant acceptation de la démission d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 6692).

Décret du 29 juillet 1953 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 6692).

Arrêté du 22 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6692).

Arrêtés portant admission au grade d'ingénieur adjoint et affectation (ponts et chaussées) (p. 6692).

MARINE MARCHANDE

Arrêté du 22 juillet 1953 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 6692).

Arrêté du 22 juillet 1953 portant délégation de signature (p. 6692).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 25 juillet 1953 rejetant une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux (p. 6692).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 53-641 du 29 juillet 1953 relatif à l'organisation des campagnes viticoles 1952-1953 et 1953-1954 (p. 6693).

Liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 30 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (trente-cinquième liste et rectificatifs) (p. 6694).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté complétant la composition du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6693).

Arrêtés portant réintégration et rectificatif (transmissions et travaux météorologiques) (p. 6693).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 6693).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 27 janvier 1953 fixant le prix de vente d'une brochure (p. 6706).

Arrêté du 20 mai 1953 créant des quartiers de compensation dans diverses communes (p. 6706).

Arrêté du 3 juin 1953 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 6706).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant titularisation (administration centrale) (p. 6693).

Elections au conseil d'administration de la caisse d'allocation vieillesse des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires (p. 6706).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du jeudi 23 juillet 1953 (p. 6707).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement de commissaires adjoints stagiaires du gouvernement chérifien à Rabat (Maroc) (p. 6707).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de pêches originaires et en provenance d'Italie (p. 6707).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de pêches originaires et en provenance d'Italie (p. 6707).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Inférieure) (p. 6707).

Annonces (p. 6708).

LOIS

LOI n° 53-642 du 29 juillet 1953 complétant l'article 6 de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 6 de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 est modifié comme suit:

« *Art.* 6. — La commission centrale prévue à l'article 3, comprend:

« Le directeur de l'office national des anciens combattants ou son représentant, président;

« Deux représentants du ministre de la défense nationale;

« Un représentant du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique;

« Un représentant du ministre des finances;

« Un représentant du ministre intéressé;

« Elle comprend en outre:

« Un représentant des forces françaises combattantes;

« Un représentant des forces françaises de l'intérieur;

« Un représentant de la Résistance intérieure française;

« Un représentant des forces françaises libres;

« Un représentant des forces françaises d'Afrique du Nord;

« Un représentant des déportés et internés désigné par l'association de fonctionnaires résistants la plus représentative à la date du 26 septembre 1951 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Rambouillet, le 29 juillet 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

ANDRÉ MUTTER.

Loi n° 53-642. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Proposition de loi (n° 3035);

Rapport de M. Guthmuller au nom de la commission de l'intérieur (n°s 4558 et 5439);

Avis de la commission des pensions (n° 4768);

Discussion et adoption sans débat le 12 mars 1953 (J. n° 750).

Conseil de la République:

Transmission (n° 161, année 1953);

Rapport de M. Deutschmann au nom de la commission de l'intérieur (n° 309, année 1953);

Discussion et adoption de l'avis le 16 juillet 1953.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 16 juillet 1953.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le colonel breveté d'état-major Poirot, directeur du groupement des contrôles radioélectriques, à l'effet de signer, au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement, de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du groupement des contrôles radioélectriques, toutes pièces justificatives de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, ainsi que l'approbation desdits marchés et en général toutes opérations comptables intéressant ce même budget;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du groupement des contrôles radioélectriques des auxiliaires temporaires, du personnel contractuel et du personnel ouvrier;

c) Toutes décisions portant avancement, affectations et mutations entre les services du groupement des contrôles radioélectriques du personnel de toutes catégories relevant de ce groupement.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel breveté d'état-major Poirot, directeur, la délégation de signature est transférée à M. Legrand, directeur adjoint, seulement en ce qui concerne le paragraphe *a* de l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 25 juillet 1953 portant admission à la retraite d'un ministre de 1re classe.

Par décret en date du 25 juillet 1953, M. Bonjean (Louis-René), ministre plénipotentiaire de 1re classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 1er juin 1953, M. Rosaz (Gabriel), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à la Haye.

Par arrêtés du 2 juin 1953:

M. Le Saige de La Villesbrunne (Gérard), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Rio-de-Janeiro.

M. de Courson de La Villeneuve (Tanguy), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 6 juin 1953, M. Durieux (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Hambourg.

Par arrêté du 9 juin 1953, M. Beliard (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été réintégré dans les cadres du département, à compter du 1er août 1953, et nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés en date du 12 juin 1953:

M. Lucet (Charles), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 1er échelon, a été nommé ministre conseiller délégué adjoint de la France au conseil de sécurité des Nations Unies.

M. Gelade (Serge), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à São-Paulo.

Par arrêtés du 13 juin 1953:

M. Coudere (Daniel), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Mexico.

Mlle Bonet (Juliette), chancelier de 2e classe, 1er échelon, a été chargée des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Henry (Pierre), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Spitalier (Raoul), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à la délégation française auprès de la commission consultative pour les réfugiés et les travaux de Palestine à Beyrouth.

Par arrêté du 15 juin 1953, M. Ourmet (Henri), chancelier adjoint stagiaire, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Palerme.

Par arrêté du 18 juin 1953, la démission de Mlle Bory (Jacqueline), adjoint administratif, 3e échelon, a été acceptée, à compter du 15 juin 1953.

Par arrêté du 23 juin 1953, M. Malo (Charles), secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à l'ambassade de France à Canberra.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la composition des cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951;

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Chargé de mission.

M. Henri Le Corno, agent supérieur au ministère de l'intérieur.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Jacqueline Pierron, agent supérieur à l'administration centrale de la préfecture de police.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 juillet 1953.

Fait à Paris, le 28 juillet 1953.

EDOUARD THIBAULT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 28 juillet 1953 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 juillet 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 12 juin 1953, portant que les promotion et nomination dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

(A titre exceptionnel.)

M. Guignard (Jacques-Denis-Emile), chef pilote d'essais à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest. Services militaires et pratique professionnelle: 13 ans 9 mois. Officier de la Légion d'honneur du 23 octobre 1950. Croix de guerre 1939-1945. Médaille de l'aéronautique. 2.500 heures de vol.

Au grade de chevalier.

(A titre exceptionnel.)

M. Litloff (Yvan-René), pilote d'essais à la Société des avions Leduc. Services militaires et pratique professionnelle: 18 ans. 2.620 heures de vol.

Décret du 29 juillet 1953 portant délégation de la signature du ministre de la défense nationale et des forces armées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1953 donnant délégation de signature à M. le général de division Ganeval (Jean), chef de l'état-major particulier du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le général de division Ganeval (Jean), chef de l'état-major particulier du ministre de la défense nationale et des forces armées, à M. le général de brigade Grout de Beaufort (Guy) pour signer, au nom du ministre de la défense nationale et des forces armées, tous actes, décisions et arrêtés relatifs aux affaires d'ordre purement militaire, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Prix de vente des poudres de chasse et des poudres et explosifs de mine à l'intérieur.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 590 du code général des impôts;

Vu l'avis de la commission de fixation des prix prévue par l'article 590 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 18 octobre 1951 relatif aux prix de vente des poudres de chasse et des poudres et explosifs de mine à l'intérieur;

Vu l'article 32 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 augmentant le tarif de certains impôts indirects;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1952 diminuant le prix de vente de certains explosifs nitratés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix de vente des poudres de chasse et des poudres et explosifs de mine à l'intérieur sont fixés conformément aux indications des tableaux joints.

Art. 2. — Ces prix seront applicables aux livraisons effectuées à partir du sixième jour qui suivra la date de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 3. — Les commerçants et industriels détenant, en vue de la vente, des types de poudres dont les prix sont modifiés, doivent, dans les trois jours qui suivront la date d'application des nouveaux prix, déclarer à la recette centrale des contributions indirectes les quantités desdites poudres non encartouchées, en leur possession à cette date. Ces quantités seront inventoriées; selon que leurs prix de vente sont diminués ou augmentés, elles donneront lieu à ristourne ou à perception du complément de prix.

Art. 4. — Les poudres de chasse et les poudres et explosifs de mine ne figurant plus au tarif et dont la fabrication est abandonnée, continueront à être vendus, pendant un délai de trois mois, aux prix précédemment applicables. Passé ce délai et si les entrepôts des contributions indirectes n'en ont plus l'écoulement, ces produits seront réintégrés dans les poudreries nationales après accord avec la direction des poudres.

Art. 5. — Lorsque les quantités à livrer, en une seule fois, à un acheteur dépassent 400 kg, celui-ci est tenu de prendre livraison en poudrerie, les frais de transport et de retour des emballages vides restant à sa charge.

Art. 6. — Le directeur du service des poudres et le directeur général des impôts sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 1953.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de l'état-major particulier,
Gl JEAN GANEVAL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Prix de vente des poudres de chasse et explosifs de mine à l'intérieur.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE par kilogramme.		
	Départ poudrerie.	Dans les entrepôts.	Dans les débits.
	Francs.	Francs.	Francs.
Explosifs du type « N »:			
N° 0 et 0 R	184	204	»
N° 1 B	148	168	»
N° 1 C	150	170	»
N° 7	128	148	»
N° 21	269	289	»
N° 30	189	209	»
N° 31 R	229	249	»
N° 64	224	244	»
N° 65	198	218	»
Explosifs du type « O »:			
N° 5 A	158	»	»
Poudres noires de mine:			
Mine ordinaire ronde	194	214	224
M. C. (Vosges)	235	255	265
M. C. H. A.	125	145	155
M. C. H. O.	130	150	160
Au nitrate de soude	90	110	»
Au nitrate de soude anguleuse	75	95	»
Type C au nitrate de soude	105	125	»
Fin grain ordinaire	279	299	»
Fin grain spécial	290	310	»
Pulvérin	200	220	»
Pour artificiers (poudres à canon finances, poudres à mousquet)	265	285	»
Poudres de chasse noires:			
Ordinaire:			
Nue	1.168	1.188	1.278
1 kg	1.263	1.283	1.373
2 hg ou 250 grammes	1.408	1.428	1.518
Forte:			
Nue	1.384	1.404	1.494
1 kg	1.479	1.499	1.589
2 hg ou 250 grammes	1.624	1.644	1.734
Spéciale:			
Nue	1.736	1.756	1.846
1 kg	1.831	1.851	1.941
2 hg ou 250 grammes	1.976	1.996	2.086
Poudres propulsives à usage industriel (pour moteur Diesel, marteau, etc.)	1.540	1.560	»
Poudres de chasse pyroxylées:			
T et T *bis*:			
Nue	2.853	2.873	3.043
1 kg	3.003	3.023	3.193
1 hg ou 125 grammes	3.303	3.323	3.493
K^2, K^3, G^2:			
Nue	2.841	2.831	3.001
1 kg	2.961	2.981	3.151
1 hg ou 125 grammes	3.261	3.281	3.451
Autres poudres pyroxylées en grains ou paillettes:			
A, BA^2, BA^3, BA^5, BA^6, PA^2, BFP^3, etc.:			
Nue	3.320	3.340	3.510
1 kg	3.470	3.490	3.660
1 hg ou 125 grammes	3.770	3.790	3.960

Concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 16e série).

Liste des candidats par ordre alphabétique déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 16e série).

Sont déclarés admissibles 466 candidats:

Agnieray (Jean-Yves).
Akiline (Yves).
Alix (Joseph).
Allais (Louis).
D'Amonville (Guy).
Ancelet (Jean).
André (Michel).
Angelot (Jean).
Anglard (Henri).
D'Anglemont de Tassigny (Fr.).
Antoine (Guy).
Archambault de Beaune (Jacques).
Arlabosse (Jacques).
Arnou (Guy).
Assie (Claude).
Aubray (Roland).
Audouin (Lucien).
Aulagne (Jacques).
Aumont (Henri).
Auzanneau (Serge).
D'Aviau de Ternay (Charles).
Balan (Georges).
Baldet (Louis).
Balsier (Marcel).
Bara (René).
Barbedette (Michel).
Bardet (Bernard).
Bardollet (Jean-Jacques).
Barre-Villeneuve (Jean-Claude).
Bautry (Albert).
Baverel (Claude).
Bazet (André).
Bazon (Jacques).
Beaupère (Max).
Beaupuis (Jean).
Belgrand (Jean).
Belle (Maurice).
Berge (Christian).
Bernard (René).
Bernon (Paul).
Bertrand (Bernard).
Bertrand (Xavier).
Besaucelle (Henri).
Bescond (Jean).
Besnard (Paul).
Besson (Gilbert).
Biznonneau (Jean).
Billard de Saint-Laumer (Luc).
Billot (Patrick).
Billy (André).
Binio (Henri).
Blanchis (Christian).
Blandino (Pierre).
Boilard (Henri).
Boivin (Pierre).
Bolz (Claude).
Bonhomme (Guy).
Bonnaud (Pierre).
Bonnefond (André).
Bonny (Lucien).
Bonpas (Guy).
Bordes (Jean).
Bordonneau (Georges).
Bories (Georges).
Bort (Robert).
Boucher (Jacques).
Boucher (Maurice).
Boucq (Jean-Marie).
Bouganne (Michel).
Bougnoux (Jean).
Bouillard (Claude).
Boulanger (Jacques).
Bourdon (Roger).
Bourgeois (Bernard).
Bouvret (Michel).
Bovero (Michel).
Boye (Alain).
Brisolier (Guy).
Brunelle (Aimé).
Buet (Daniel).
Buffenoir (Alain).
Buffet (Roland).
Burnol (Jacques).
Cacheux (Eugène).
Caillebot (Félix).
Carlo (Jean).
Carrere (Pierre).
Cartoux (Roger).
Casenove (Robert).
Cauchoix (Roland).
Cazenove (Robert).
Cazeres (Albert).
Chambaud (Robert).
Champetier (Jean-Louis).
Champmartin (Jean-François).
Chanet (Gilbert).
Chaplais (Michel).
Chapou (Yves).
Chardot (Paul).
Charousset (Louis).
Charpentier (Auguste).
Charrol (Jean).
Chemier (Francis).
Chevillard (Jack).
Choichillon (Louis).
Christophe de Lamotte Guéry (Henri).
Cibray (Pierre).
Ciccione (Jacques).
Clavier (Maurice).
Clement (Hubert).
Cochoneau (Jean).
Colin (Roland).
Cojocea (Jean).
Coliet (Gérard).
Colliot (Jean).
Compain (Jean).
Conjeaud (André).
Convers (Michel).
Coquet (Georges).
Coquin (Yves).
Coquio (Robert).
Corbin (Max).
Corby (Jean-Claude).
Costa (René).
Coulon (Guy).
Cour (Louis).
Courbon (Pierre).
Cournille (Jean).
Coustati (Jean).
Couturier (François).
Cravic (Jean).
Creusot (Jean).
Dairaine (René).
Damade (William).
Danguy des Deserts (Jean).
Danigo (Firmin).
Daridan (François).
Daridan (Louis).
Darthout (Marcel).
Dasque (Pierre).
Debayle (Michel).
Debliquy (André).
Defrenne (Bernard).
Dehay (Bernard).
Deixonne (Francis).
Delahaye (Robert).
Delaunay (François).
Delivret (Armand).
Descamps (Léon).
Desnos (François).
Desplanque (Guy).
Dessale (Michel).
Divine (Pierre).
Dobritz (William).
Domboy (Pierre).
Dos Santos (Manuel).
Doumenc (Christian).
Dumas de Chabaud Latour.
Drilleau (François).
Drux (Albert).
Dubois (Henri).
Dubois (Joseph).
Dubus (Edmond).
Dupin (Claude).
Dupiessy (Jacques).
Dupuis (Jacques).
Durand-Ruel (Philippe).
Durieux (Michel).
Duriez (Paul).
Duroc (Raymond).
Duval (Jean).
Engel (Laurent).
Ernoult (Gilbert).
Esquerre (Jacques).
Estines (Maurice).
Fagot (Jean).
Fautras (André).
Favier (Jean).
Fayol (Albert).
Feliers (Jean).
Feret (André).
Ferrec (François).
Feur (Jacques).
Fileux (Raymond).
Filipowicz (Bogdan).
Forest (André).
Fouet (Gérard).
Fourrier (Jean-Marie).
Frambourt (Gilbert).
Franchi (Michel).
Furet (Jean-Claude).
Gadal (Jean).
Gaget (Robert).
Gallo (Maurice).
Gallon (Claude).
Gallier (Maurice).
Gandillet (Pierre).
Gaspari (Darius).
Gastaldi (Christian).
Gasteuil (Pierre).
Gazel (Gabriel).
Germain (Jean-Pierre).
Gibierge (Daniel).
Giraud (François).
Girauld (François-G.).
Giron (Henri).
Gloria (Armand).
Godefroy (Jean).
Glodschmidt (Erick).
Gonguet (Gilbert).
Gouesclou (Raymond).
Gourbat (Marcel).
Gouyon (Gilles).
Goze (Jean).
Grangier (René).
Grill (Albert).
Grillot (Georges).
Gros (Robert).
Guary (Maurice).
Guay (Jacques).
Guileau (Emile).
Guillon (Joseph).
Guillon (René).
Guitton (Michel).
Guyot (Gilbert).
De Haldat du Lys (Yves).
Hammel (Roger).
Hamon (Joachim).
Hanout (Gérard).
Haon (Maurice).
Hardy (Guy).
Henry (Marc).
Herailh (André).
Hertaut (Pierre).
Hervo (Jean-Marie).
Hosatte (Raymond).
Houbron (Daniel).
Hubert (André).
Hustel (Michel).
Ignatovitch (Valérien).
Imbert de Balorre (Georges).
Jacquot (Robert).
Jaouen (Arsène).
Jarasson (Michel).
Jarlot (André).
Javaux (Georges).
Jeannerod (Robert).
Jochum (René).
Jolly (Guy).
Juin (Claude).
Julcour (Jean).
Kerael (Pierre).
Labat (Jean).
Labaeye (Pierre).
Lacoste (André).
Lagadec (Jean).
Lagrange (Michel).
Lalanne (Pierre).
Lamontagne (André).
Lanaud (Roger).
Lanciaux (Pierre).
Lang (Christian).
Lannier (Jacques).
Lassaie-Gassiolle (André).
Larue (Xavier).
Lassiette (Claude).
Lau (Jean).
Lavandier (Robert).
Lavene (Robert).
Lea (Yves).
Lecourt (Yves).
Le Dentu (Jacques).
Ledon (Fernand).
Lefevre (Jacques-Louis).
Lefevre (Pierre).
Le Garrec (Eugène).
Le Gros (Bernard).
Legutko (Henri).
Le Hay (Gilles).
Lejard (Yves).
Lejeune (Gabriel).
Lelarge (Robert).
Lemale (Gilbert).
Le Meur (Yves).
Le Monies de Sacazan (Alain).
Leonard (Claude).
Leonardon (Maurice).
Lepinasse (Marcel).
Lepine (Raymond).
Leroy (Gérard-Hilaire).
Le Roy (Jean-François).
Leroy (René-Alphonse).
Le Sausse (Pierre).
Le Toquin (Pierre).
Le Vaguerresse (Yves).
Leyzat (Jean-Paul).
Lipere (Henri).
Locher (Charles).
Lorin (Claude).
Loye (Roger).
Lucas (André).
Lunet (Jean).
Mahut (Claude).
Maigrot (Jean).
Maindi (Robert).
Malot (René).
Mangeon (René).
Marais (Guy).
Marchal (Jean).
Marque (Jean).
Marsac (Emile).
Martin (Guy).
Martin (Noël).
Martin (Paul).
Masini (Fernand).
Mata (Jack).
Mathiotte (Maurice).
Matran (André).
Mattei (Ange).
Maurence (Etienne).
Mayade (Jacques).
Mayeur (Hubert).
Mege (Maurice).
Merfeld (Roger).
Merijeau (André).
Michel (Pierre).
Miecaze (Yves).
Millet (Serge).
Mojnet (Alexandre).
Monestel (Gilbert).
Montagne (René).
Montalti (Joseph).
Monteil (Henri).
Morel-Vitre (Jean-Claude).
Motte (Noël).
Moullec (Jean).
Mozat (François).
Muller (Claude).
Muller (Roland).
Navez (Gustave).
Neuville (Marc).
Nicolas (Jacques).
Noel (Claude).
Nouzille (Jean).
Onillon (Pierre).
Ordinaire (Guy).
Orengo (Louis).
Orsola (Roger).
Ouvrard (Georges).
Pansier (Jean).
Paquier (Raymond).
Parent (Bernard-François).
Passignat (Louis).
Pavelak (Henri).
Paven (Bernard).
Pellerin (Jacques).
Penniram (Robert).
Peraldi-Fiorella (Antoine).
Perignon (René).
Peyrebrune (Pierre).
Peyrelevade (Paul).
Peyret (Gabriel).
Pharamin (Jean).
Pichon (Guy).
Picot d'Aligny d'Assignies (Olivier).
Pidolle (Julien).
Pierrat (Jacques).
Pietri (Pierre).
Piffeteau (Jean).
Piquemal (Pierre).
Pirat (Serge).
Plessy (José).
Poinot (Jacques).
Poirot (Philippe).
Poirson (Jean).
Poivre (Aimé-Georges).
Polfeloort (Raymond).
Ponties (Pierre).
Post (René).
Potet (Jean).
Prats (Guy).
Prevost (Robert).
Prevost (Robert).
Pujol (Alain).
Quioc (Michel).
Raffali (Pierre).
Raffestin (Paul).
Raillon (André).
Raisin (Guy).
Rajade (Roland).
Ramananjanahary (Raisimba).
Raoul (François).
Rasse (Jean).
Rassier (Claude).
Rassinoux (Robert).
Rault (André).
Rebenne (Gérard).
Regnoux (Michel).
Renaud (Michel).
Renaudineau (André).
Renaut (Michel).
Rhoer (Pierre).
Richard (Jacques).
Rigault (Michel).
Riou (Etienne).
Rivereulx de Varax (Jacques).
Rivière (Jean-Marie).
Rivière (Pierre).
Rizzi (Georges).
Robardet (Jean-Paul).
Robert (René).
Rodier (Claude).
Roirand (Ange).
Rollin (Michel).
Rosset (Lucien).
Rouanoux (Marcel).
Roubaud (Michel).
Roure (Roger).
Roux (José).
Rouzo (André).
Ruffin (Pierre).
Ruther (Robert).
Sabatier (Jean).
Sainson (Pierre).
Salmieri (Thomas).
Sarlin (Gérard).
Savelli (André).
Savoyant (Jean).
Schimberg (Daniel).
Scollo (Henri).
Seguin (Roger).
Sempey (Jean).
Sinou (Jacques).
Sioly (Henri).
Sipoly (Pierre).
Six (Paul).
Soulet (Bernard).
Soulier (Paul).
Suhas (Emile).
Suraud (Jacques).
Talbot (Pierre).
Tarrats (Maurice).
Tatin (Yves).
Tellier (Claude).
Tenkes (Pierre).
Thebault (Alfred).
Theron (Paul).
Thimel (François).
Thomas (Francis).
Thomas (Jacques).
Toile (Jean).
Tourne (Pierre).
Tourret (Jacques).
Trouillet (Lucien).
Udole (Jean).
Vadunhun (André).
Vassart (René).
Vasselin (Jean).
Ventelon (Gérard).
Vervaeke (Guy).
Vignier (Gilles).
Villard (Jean).
Viret (René).
Voge (Jacques).
Wagner (Pierre).
Zahm (Roger).

Les épreuves orales débuteront le vendredi 31 juillet à l'école des sous-officiers de Strasbourg.

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort, au secrétariat d'Etat à la guerre. Cette lettre, pour le concours de 1953, est la lettre « S ».

Majorations. — Les points de majoration fixés à l'article 9 de l'instruction 131 EMA/3.E du 8 janvier 1952 et par l'instruction particulière n° 7096 EMA/3.E du 19 août 1952 relatives au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Les majorations à titre militaire seront arrêtées au 1er août 1953. Seul, un état signalétique et des services certifié par le chef de corps de l'intéressé sera admis à l'exclusion de tout autre document;

2° Les majorations pour diplômes seront arrêtées à la date du 1er août 1953. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Les documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires en fin d'examen.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décrets du 7 juillet 1953 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Brignole, directeur adjoint, chargé de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer toutes ordonnances de délégation, toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes, concernant le budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, et, dans la limite de ses attributions, tous actes individuels, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

BERNARD LAFAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Grimanelli, directeur des programmes économiques, ou, en cas d'empêchement à M. Bizot, chef de service, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, relatifs à l'activité du comité national de la productivité et à l'exécution des programmes d'équipement des départements d'outre-mer, et notamment toutes ordonnances de délégation et de payement, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs à la gestion des chapitres 4101: « Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité » du budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, et 68-00 et 68-02 du budget d'équipement des services civils (Affaires économiques).

Art 2. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

BERNARD LAFAY.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-609 du 7 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures, M. Drillien, chef de service, adjoint au directeur des relations économiques extérieures et M. Rousselier, chef du service de l'expansion économique à l'étranger, sont habilités à signer au nom du secrétaire d'Etat aux affaires économiques:

1° Tous actes et décisions pris en application des dispositions de l'article 16 (§ 3) de la loi n° 49-871 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier et de l'article 37 de la loi n° 50-851 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties);

2° Toutes ordonnances de délégation, toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses ainsi que tous ordres de recettes concernant « les garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation », « les missions temporaires à l'étranger et le service de l'expansion économique à l'étranger », ainsi que toutes décisions d'allocations d'avances sur frais de voyage ou transport de mobilier intéressant ce service.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

BERNARD LAFAY.

Décret n° 53-643 du 25 juillet 1953 portant ouverture de crédits additionnels au titre de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 22 de la loi n° 49-981 du 22 juillet 1949;

Vu l'article 17 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950;

Vu la loi n° 53-80 du 7 février 1953 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au compte d'affectation spéciale: « Dépenses diverses effectuées au moyen de la contre-valeur de l'aide américaine », un crédit additionnel de 2.638 millions de francs en faveur du fonds de modernisation et d'équipement.

La recette correspondante résultera d'un prélèvement opéré, en application de l'alinéa *b* de l'article IV (§ 6) de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948, sur le compte de l'aide américaine ouvert dans les écritures de la Banque de France au nom du Crédit national.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à consentir sur les ressources du fonds de modernisation et d'équipement, en sus de ceux prévus par la loi n° 53-80 du 7 février 1953 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953, des prêts d'un montant maximum de 2.638 millions de francs conformément au tableau ci-après:

LIGNE du compte spécial.	DÉSIGNATION DU PRÊT	SOMME (en millions de francs).
	Investissements hors de la métropole.	
41	Prêt pour la réalisation d'investissements économiques et sociaux en Algérie et au Maroc	2.638

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Décret du 28 juillet 1953 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 28 juillet 1953, M. Montagnier (Michel), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité auprès du ministère des affaires étrangères, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er janvier 1954, en vue d'exercer les fonctions de chef de bureau des conférences et des services généraux du secrétariat de l'U. N. E. S. C. O.

Dans cette situation, M. Montagnier continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Lamy (Emmanuel-Joseph-Edouard), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de directeur des finances du Maroc, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1954.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Schweitzer (Pierre-Paul), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché auprès de l'administration centrale des finances en qualité de directeur du Trésor, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1954.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. de Louvencourt (Alof-Marie-Pierre), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché auprès du président du conseil des ministres pour exercer les fonctions de secrétaire général du comité des zones d'organisation industrielle de l'Union française, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 1954.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Huet (Philippe-Emile-Jean), inspecteur des finances de 2e classe, en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de chef de la section des finances et budgets de défense du secrétariat international de l'O. T. A. N., est maintenu dans cette position pour une nouvelle période allant du 1er juillet 1953 au 30 juin 1954.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Delouvrier (Paul-Albert-Louis), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché jusqu'au 31 décembre 1953 en qualité de directeur général adjoint des impôts, est, à compter du 1er juin 1953, réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale des finances et placé à nouveau en service détaché, jusqu'au 31 décembre 1954, auprès du président du conseil des ministres, pour exercer les fonctions de secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Berbigier (Frédéric-René), inspecteur des finances de 1re classe, est placé dans la position de service détaché, pour la période allant du 16 juillet 1953 au 31 décembre 1954, auprès de la Compagnie française des pétroles, pour y être chargé des questions financières.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Miot (Pierre), inspecteur des finances de 2e classe, est placé dans la position de service détaché, pour la période allant du 1er janvier 1953 au 31 mai 1953, en vue d'exercer les fonctions de sous-directeur à l'administration centrale des finances.

M. Miot (Pierre), inspecteur des finances de 2e classe, est réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale à compter du 1er juin 1953.

M. Miot (Pierre), inspecteur des finances de 2e classe, sous-directeur à l'administration centrale des finances, est placé dans la position de service détaché, pour la période allant du 1er juin 1953 au 31 décembre 1954, pour exercer les fonctions de sous-directeur au service des alcools.

Cour des comptes.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Brunet (Michel), secrétaire d'administration stagiaire, est nommé secrétaire rédacteur d'administration de 2e classe, 1er échelon, à la Cour des comptes et titularisé dans le grade correspondant.

Le présent arrêté a son effet à compter du 19 avril 1953.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Guilbaud (Jacques), secrétaire d'administration principal de 3e échelon à la Cour des comptes, nommé greffier de 1re classe à la Cour des comptes et intégré dans ce cadre, est rayé du cadre des secrétaires d'administration de la Cour des comptes.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Administration centrale.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Bartoli (Pierre), administrateur civil de 1re classe (1er échelon) au ministère de l'éducation nationale, précédemment chargé des fonctions de sous-directeur à la direction de l'enseignement technique, est détaché pour exercer les fonctions de secrétaire général de l'académie de Paris pendant une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 24 juillet 1953, le détachement de M. Gros (Louis), administrateur civil de 1re classe (2e échelon) au ministère de l'éducation nationale, en qualité de membre du secrétariat de l'office européen des Nations Unies à Genève, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 7 mars 1951.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Guidoni (Nonce), adjoint administratif (9e échelon) au ministère de l'éducation nationale, est détaché à l'Observatoire de Paris pour exercer les fonctions de secrétaire comptable pendant une période d'un an, à compter du 1er juin 1953.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Champy, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris, est placé, du 3 janvier 1951 au 1er mai 1952, en position de détachement et mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour exercer les fonctions de recteur de l'université d'Hanoï.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Marjolin (Robert), agrégé des facultés de droit, est maintenu en position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de secrétaire général de l'Organisation européenne de coopération économique, du 16 avril 1953 au 15 avril 1958.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Mathurin (Paul), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de rédacteur traducteur auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York.

Par arrêté du 24 juillet 1953, Mlle Cazamian (Marguerite), professeur agrégé d'anglais, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de reviseur au service français de traduction de l'U. N. E. S. C. O.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Bas (Raymond), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, secrétariat des conférences, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de traducteur auprès du bureau international du travail.

Par arrêté du 24 juillet 1953, M. Venet (Gabriel), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de traducteur à l'U. N. E. S. C. O.

Musées de France.

Par arrêté du 24 juillet 1953, le détachement de M. Dunand (Maurice), conservateur des musées nationaux, auprès du ministère des affaires étrangères est renouvelé pour la période du 1er septembre 1950 au 30 septembre 1952, pour remplir les fonctions de directeur de la mission archéologique permanente au Liban.

M. Dunand, nommé conservateur des musées nationaux à compter du 1er octobre 1952, est maintenu en service détaché pour la période du 1er octobre 1952 au 30 septembre 1954, dans les conditions fixées ci-dessus.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 25 juillet 1953 portant déclassement du réseau suburbain des tramways de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Par décret en date du 25 juillet 1953, sont déclassées les sections suivantes des lignes du réseau suburbain des tramways de Nancy:

1° Ligne Nancy-Pompey: entre la rue Courbet, à Maxéville, et le terminus de la ligne urbaine n° 1;

2° Ligne Nancy-Dombasle: entre le monument aux morts de Saint-Nicolas-de-Port et le terminus de la ligne urbaine n° 1 (église de Jarville);

3° Ligne Nancy-Pont-Saint-Vincent: en entier, de la gare de Pont-Saint-Vincent au terminus de la ligne urbaine n° 7 (ancien vélodrome).

En ce qui concerne la section Nancy-dépôt de Laneuveville de la ligne Nancy-Dombasle, la date à laquelle le déclassement prendra effet sera fixée ultérieurement par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 juillet 1953 portant nomination dans le corps des ingénieurs géographes.

Par décret en date du 25 juillet 1953, est nommé au grade d'ingénieur ordinaire géographe de 3e classe, 1er échelon, pour prendre rang à dater du 1er juin 1953, l'ingénieur adjoint des travaux géographiques de l'Etat de 1re classe ci-après désigné:

M. Danton (André-Albert-Emile).

M. Danton est rayé du cadre des ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat à compter du 1er juin 1953.

Décret du 25 juillet 1953 portant acceptation de la démission d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 25 juillet 1953, est acceptée, pour compter du 1er août 1951, la démission de M. Minot (André), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées.

Décret du 29 juillet 1953 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-1181 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 53-616 du 10 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Décrète:

Art. 1er. — Indépendamment des délégations susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires des administrations centrales, par application de l'article 2 du décret du 23 janvier 1947, le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile peut donner des délégations à des chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, administrateurs civils (de 2e classe au moins), ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs de la navigation aérienne et ingénieurs de la météorologie affectés à l'administration centrale pour signer, en son nom, dans la limite de leurs attributions, certains arrêtés, actes, décisions ou pièces pour lesquelles les ministres peuvent déléguer leur signature aux directeurs et directeurs généraux, en vertu de l'article 1er du décret du 23 janvier 1947.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

JACQUES CHASTELLAIN.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

PAUL DEVINAT.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-184 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Article unique. — M. Besnard, chef de service adjoint au directeur général des chemins de fer et des transports, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans la limite des attributions du directeur général, toutes décisions portant ouverture de crédits ou entraînant des dépenses.

Fait à Paris, le 22 juillet 1953.

JACQUES CHASTELLAIN.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 20 juillet 1953, M. Baruet (Jean), qui a souscrit l'engagement de servir outre-mer prévu par l'article 26 du décret du 16 juin 1923, a été déclaré admissible au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) à la suite du concours ouvert en 1952.

Par arrêté du 22 juillet 1953, M. Baruet (Jean), déclaré admissible à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) à la suite du concours ouvert en 1952, qui, ayant obtenu une moyenne supérieure à 12, a sollicité son admission à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat à titre colonial, conformément aux termes de l'article 4 de l'arrêté du 20 juin 1923, a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) et affecté, à titre provisoire, au service des bases aériennes de Tunisie, en remplacement de M. Lambeau, nommé à un autre poste.

La présente nomination, dont l'effet remontera au 1er juillet 1953, est prononcée sous réserve de la production par l'intéressé d'un certificat médical attestant, le cas échéant, qu'après avoir subi un double examen clinique et radioscopique, M. Baruet peut être considéré comme indemne de toute affection tuberculeuse (application de l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne l'accès aux emplois publics).

MARINE MARCHANDE

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 22 juillet 1953, un crédit de 2.281.327 francs est et demeure définitivement annulé au titre des chapitres ci-après du budget ordinaire de la marine marchande de l'exercice 1952, savoir:

Chap. 3020. — Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel	77.991 F.
Chap. 3050. — Enseignement maritime. — Matériel	1.074.983
Chap. 6010. — Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	1.128.353
Total égal	2.281.327 F.

Pareil crédit de 2.281.327 F est ouvert au titre des chapitres ci-après du budget de la marine marchande de l'exercice 1953, savoir:

Chap. 34-02. — Administration centrale. — Matériel	77.991 F.
Chap. 34-22. — Enseignement maritime. — Matériel	1.074.983
Chap. 44-01. — Subventions aux pêches maritimes et à la propagande en faveur de la consommation du poisson	1.128.353
Total égal	2.281.327 F.

Délégation de signature.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine marchande en date du 22 juillet 1953, M. Roger Tassy, administrateur civil de classe exceptionnelle, chargé du service de documentation étrangère, de propagande générale, des annales techniques et des archives de la marine marchande, est habilité à signer, en cas d'empêchement ou d'absence du secrétaire général et en toute occurrence par autorisation de celui-ci, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à la gestion des susdites attributions ainsi que des crédits budgétaires y afférents.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 25 juillet 1953 rejetant une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition, en date du 29 novembre 1951, présentée par M. Metzger, demeurant à Moernach (Haut-Rhin), sollicitant l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire des communes de Bendorf et Durlinsdorf (département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch);

Vu les plans et autres documents produits à l'appui de ladite pétition;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle la demande a été soumise;

Vu les rapport et avis du service des mines en date des 22 décembre 1952 et 30 décembre 1952;

Vu l'avis du préfet du département du Haut-Rhin en date du 16 janvier 1953;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 27 avril 1953;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, successivement modifiée;

Vu le décret du 22 avril 1949, modifié le 29 novembre 1951, portant règlement d'administration publique pour l'octroi de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Décrète:

Art. 1er. — Est rejetée la demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par M. Metzger, demeurant à Moernach (Haut-Rhin).

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 juillet 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1953 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer;

Vu le décret du 6 juillet 1953 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer:

Conseiller technique.

M. Jean Huber, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Chargé de mission.

M. René Bergeaud, professeur agrégé, ancien élève de l'école normale supérieure.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Langlois.

Attaché de cabinet.

M. Jean Nicolle.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 2 juillet 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1953.

FRANÇOIS SCHLEITER.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 juillet 1953, M. Haon (Théodore), précédemment inspecteur (I. E. M., service général) du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, a été, sur sa demande, intégré définitivement dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

L'intégration de M. Haon dans ledit cadre général a été prononcée à la 1re classe après deux ans du grade d'inspecteur des centraux télégraphiques et téléphoniques pour compter du 1er janvier 1953, avec un rappel d'ancienneté civile conservée de un an.

Travaux météorologiques.

« Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juillet 1953: page 6278, 1re colonne, dernière ligne (arrêté concernant M. Meallarès), au lieu de: « 4 mois 10 jours », lire: « 5 mois 10 jours ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 24 juillet 1953, Mme Lancial, née Galbin (Georgette), employée de bureau des directions régionales de la sécurité sociale, 8e échelon, indice 160, est détachée pour une nouvelle période de deux ans, du 1er juillet 1951 au 30 juin 1953 inclus, en qualité d'auxiliaire contractuel de bureau (salaire annuel global: 281.210 F), auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre du Pas-de-Calais, dans les conditions fixées par l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 24 juillet 1953, Mme Saint-Cyr (Paulette), secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (direction des pensions et des services médicaux, bureau des emplois réservés), est nommée secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, et titularisée dans ledit grade à compter du 20 décembre 1952.

Le point de départ de l'ancienneté de l'intéressée dans le 1er échelon de ladite classe est fixé au 3 septembre 1952.

Mme Saint-Cyr conserve en sa nouvelle qualité son affectation antérieure.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 53-644 du 29 juillet 1953 relatif à l'organisation des campagnes viticoles 1952-1953 et 1953-1954.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu l'article 55 du code du vin;

Vu le décret du 10 octobre 1952 portant organisation de la campagne viticole 1952-1953;

Vu le décret du 12 février 1953 relatif à l'organisation de la campagne viticole 1952-1953;

Vu l'avis exprimé par la commission de coordination de la commission consultative de la viticulture,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret susvisé du 12 février 1953 et les dispositions des articles 2 à 6 du décret du 10 octobre 1952 portant organisation de la campagne viticole 1952-1953 sont abrogés.

Art. 2. — Les vins de la récolte 1952 encore soumis à l'échelonnement pourront être libérés par décrets pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques, lorsque le niveau des transactions atteindra le prix de 300 F le degré hectolitre.

Art. 3. — Les vins de la récolte 1953 sont soumis à l'échelonnement. La date de libération et l'importance de la première tranche seront fixées par décrets pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

BERNARD LAFAY.

Liste générale de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

TRENTE-CINQUIEME LISTE

1° GROUPEMENTS COOPERATIFS AGRICOLES AGREES APRES AVIS DU COMITE CENTRAL D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES.

Aisne (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-387. — Coopérative agricole laitière du Soissonnais. Siège social: Soissons.

N-397 — Société coopérative agricole pour l'approvisionnement et la transformation des oléagineux S. C. A. T. O. Siège social: Saint-Paul-les-Soissons.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-366. — Huilerie coopérative agricole du Laonnois. Siège social: Laon.

N-368. — Société coopérative agricole de la Thiérache dite Compagnie vervinoise. Siège social: Vervins.

Alpes-Maritimes (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-402. — Union régionale des coopératives agricoles laitières de la région de Nice. Siège social: Nice.

Ardèche (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-404. — Fédération départementale des coopératives de stockage, de transformation et de vente de céréales de l'Ardèche. Siège social: Privas.

Aude (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-377. — Coopérative agricole lauragaise. Siège social: Castelnaudary.

Cantal (*suite*).

B/C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-394. — Coopérative agricole départementale d'amendements calcaires. Siège social: Aurillac.

Côtes-du-Nord (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-372. — La Semeuse, coopérative agricole de céréales des Côtes-du-Nord. Siège social: Traoumeur-en-Trédarzec.

Dordogne (*suite*).

UA/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-360. — Union des coopératives agricoles d'achat, d'approvisionnement et de vente de la Dordogne et des départements limitrophes. Siège social: Périgueux.

Drôme (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-373. — Union des coopératives agricoles de céréales de semence de la vallée du Rhône. Siège social: Valence.

Finistère (*suite*).

A/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

N-385. — Coopérative agricole de féculerie bretonne. Siège social: Carhaix.

Garonne (Haute-) (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-371. — Union régionale des coopératives laitières du Sud-Ouest. Siège social: Toulouse.

N-379. — Union des coopératives laitières des Pyrénées. Siège social: Toulouse.

Hérault (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-396. — Union des coopératives agricoles de distillation de l'Hérault. Siège social: Béziers.

Ille-et-Vilaine (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-406. — Coopérative agricole de stockage de céréales d'Ille-et-Vilaine. Siège social: Rennes.

Isère (*suite*).

C. — Services:

N-365. — Coopérative régionale d'équipement agricole (C. R. E. A.). Siège social: Grenoble.

Jura (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-364. — Coopérative beurrière du val de Mièges. Siège social: Nozeroy.

Loir-et-Cher (*suite*).

UC. — Services:

N-384. — Union des coopératives agricoles d'hygiène et de défense sanitaire des animaux du département de Loir-et-Cher. Siège social: Blois.

Loiret (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-403. — Coopérative laitière de la vallée de la Cléris. Siège social: Courtenay.

UA/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services:

N-405. — Sucrerie distillerie de l'Union des coopératives du Gâtinais. Siège social: Corbeilles-en-Gâtinais.

Lozère (*suite*).

C. — Services:

N-370. — Coopérative d'exploitation agricole des fours à chaux du Monastier. Siège social: lieudit La Bertasse, commune du Monastier.

Marne (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement:

N-378. — Coopérative départementale de matériel agricole de la Marne. Siège social: Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle (*suite*).

A. — Production transformation, conservation et vente des produits agricoles:

N-392 — Coopérative regionale agricole de Bayon. Siège social: Bayon.

N-395. — Coopérative de blé de l'arrondissement de Briey. Siège social: Jarny.

UA/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-409. — Union des coopératives agricoles laitières du bassin de Longwy. Siège social: Longwy.

Meuse (*suite*).

UA/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-388. — Union semencières des coopératives agricoles de céréales de la Meuse. Siège social: Verdun.

Moselle (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

N-399. — Coopérative laitière de la région de Thionville. Siège social: Thionville.

UA/B/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-408. — Groupement coopératif laitier de Moselle-Est-Union de coopératives agricoles. Siège social: Sarreguemines.

Nord (*suite*).

A. — Production transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-375. — L'Union agricole, coopérative agricole de Walincourt et environs. Siège social: Walincourt.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

N-376. — Société coopérative agricole d'achats en commun et d'approvisionnement de l'arrondissement d'Avesnes. Siège social: Avesnes-sur-Helpe.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles — Achat en commun et approvisionnement:

N-374. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Walincourt. Siège social: Walincourt.

Pyrénées (Basses-) (*suite*).

A. — Production transformation, conservation et vente des produits agricoles:

N-381. — Coopérative agricole des producteurs de miel du Sud-Ouest. Siège social: Bayonne.

Pyrénées-Orientales (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

N-400. — Union vinicole intercoopérative des Aspres du Roussillon (U. V. I. A. R.). Siège social: Ponteilla.

UC. — Services:

N-367. — Union départementale des coopératives de machinisme agricole des Pyrénées-Orientales. Siège social: Perpignan.

Rhin (Bas-) (*suite*).

UA. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

N-398. — Union des coopératives laitières de Wissembourg et environs. Siège social: Riedseltz.

UA/B. — Production transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-390. — Les Caves vinicoles d'Alsace, union régionale de coopératives agricoles. Siège social: Strasbourg.

Rhône (*suite*).

UC. — Services:

N-389. — Union des coopératives d'élevage Alpes et Rhône. Siège social: Francheville.

Sarthe (*suite*).

UA/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-383. — Union des coopératives agricoles laitières du Maine (U. C. A. L. M.). Siège social: le Mans.

Seine (*suite*).

B/C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-401. — Centre national coopératif agricole de traitements antiparasitaires. Siège social: Panlin.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-391. — Coopérative de l'élevage français Coelvage. Siège social: Paris.

Seine-et-Marne (*suite*).

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-369. — Coopérative agricole départementale ovine de Seine-et-Marne. Siège social: Melun.

Tarn-et-Garonne (*suite*).

A/B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

N-393. — Coopérative agricole de Moissac-Beaumont (C. A. M. B.). Siège social: Moissac.

Vaucluse (*suite*).

UB/C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services:

N-386. — Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole du Vaucluse. Siège social: Avignon.

Vendée (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-382. — Coopérative nord-vendéenne de produits laitiers et agricoles. Siège social: la Gaubretière.

Territoire de Belfort.

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

N-407. — Coopérative agricole de choucrouterie de la région belfortaine. Siège social: Chèvremont.

2° COOPERATIVES AGRICOLES AGREEES APRES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX D'AGREMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

Ain (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

01-275. — Société coopérative agricole laitière de Briord et Seillonaz. Siège social: hameau de Verizieu, commune de Briord.

01-282. — Coopérative agricole de meunerie de la Michaille, à Billiat. Siège social: Billiat.

01-288. — Société coopérative agricole laitière de la Cotière et du Bas-Bugey, à Leyment. Siège social: Leyment.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

01-218. — Société coopérative agricole d'approvisionnement et de vente de Saint-Maurice-de-Remens. Siège social: Saint-Maurice-de-Remens.

01-225. — Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Saint-Didier-d'Aussiat. Siège social: Saint-Didier-d'Aussiat.

01-289. — Société coopérative agricole d'approvisionnement et de vente de Montluel. Siège social: Montluel.

01-290. — Société coopérative agricole d'approvisionnement et de vente de Polliat. Siège social: Polliat.

C. — Services:

01-220. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Mionnay. Siège social: Mionnay.

01-221. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Curtafond. Siège social: Curtafond.

01-222. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Boys. Siège social: Saint-Boys.

01-224. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Versonnex. Siège social: Versonnex.

01-226. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Bény. Siège social: Bény.

01-227. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Nizier-le-Désert. Siège social: Saint-Nizier-le-Désert.

01-228. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la Tranclière-Certines. Siège social: la Tranclière.

01-229. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Proulieu. Siège social: Proulieu.

01-230. — Société coopérative agricole de battage de Dortan. Siège social: Dortan.

01-231. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Civrieux. Siège social: Civrieux.

01-232. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battage de Sandrans. Siège social: Sandrans.

01-233. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Arandas. Siège social: Arandas.

01-234. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Journans-Revonnas Rignat. Siège social: Journans.

01-235. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Ambronay. Siège social: Ambronay.

01-236. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Lagnieu. Siège social: Lagnieu.

01-237. — Société coopérative agricole de battage et coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cras-sur-Reyssouze. Siège social: Cras-sur-Reyssouze.

01-238. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la vallée de l'Ange. Siège social: Montréal.

01-239. — Société coopérative agrico'e d'utilisation de matériel agricole de Hautecour. Siège social: Hautecour.

01-240. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agrico'e de Saint-Trivier-sur-Moignans. Siège social: Chaleins.

01-241. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Parcieux. Siège social: Parcieux.

01-242. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Illiat. Siège social: Illiat.

01-243. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Sulpice. Siège social: Saint-Sulpice.

01-244. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Tossiat. Siège social: Tossiat.

01-245. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Dommartin. Siège social: Dommartin.

01-246 — Société coopérative agricole d'utilisation de materiel agricole de Belleydoux. Siège social: Belleydoux

01-247. — Société coopérative agrico'e d'utilisation de matériel agricole de Blanaz, Saint-Rambert-en-Bugey. Siège social: hameau de Blanaz, commune de Saint-Rambert-en-Bugey.

01-248. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Etienne-du-Bois (Nord). Siège social: Saint-Etienne-du-Bois.

01-249. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Echallon. Siège social: Echallon.

01-250. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agrico'e de Biziat. Siège social: Biziat.

01-251 — Société coopérative agrico'e d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Saint-Julien-sur-Veyle. Siège social: Saint-Julien-sur-Veyle.

01-252 — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Ambérieux-en-Dombes. Siège social: Ambérieux-en-Dombes.

01-253. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Julie. Siège social: Sainte-Julie.

01-254. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Salles-Saint-Martin-du-Mont. Siège social: hameau de Salles, commune de Saint-Martin-du-Mont.

01-255. — Société coopérative agrico'e de battage d'Averliaz-la-Pavaz et Reculafol, à Argis. Siège social: Argis.

01-256. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole des anciens prisonniers de guerre de Châtillon-sur-Chalaronne. Siège social: Saint-Didier-sur-Chalaronne.

01-257. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Beynost. Siège social: Beynost.

01-258. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Confranchette, à Saint-Martin-du-Mont. Siège social: hameau de Confranchette, commune de Saint-Martin-du-Mont.

01-259. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole du Mollard, à Saint-Martin-du-Mont. Siège social: hameau du Mollard, commune de Saint-Martin-du-Mont.

01-260. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Neuville-les-Dames. Siège social: Neuville-les-Dames.

01-261. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chevanel, à Jujurieux. — Siège social: Jujurieux.

01-262. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Boissey. Siège social: Boissey.

01-264. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battage de Cormoranche-sur-Saône. Siège social: Cormoranche-sur-Saône.

01-265 — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Balan. Siège social: Balan.

01-266. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Lhuis. Siège social: Lhuis.

01-267. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Olive. Siège social: Sainte-Olive.

01-268. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chazey-sur-Ain. l'Hôpital. Siège social: hameau de l'Hôpital, commune de Chazey-sur-Ain.

01-269. — Société coopérative agrico'e d'utilisation de matériel agricole de Nievroz. Siège social: Nievroz.

01-270. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chézery-Forens. Siège social: Chézery.

01-271. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battage de Farcins. Siège social: Farcins.

01-272. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Châtillon-sur-Chalaronne. Siège social: Châtillon-sur-Chalaronne.

01-273. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole d'Evosges-Oncieu. Siège social: Evosges:

01-274. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Beligneux. Siège social: Beligneux.

01-276. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Briord. Siège social: Briord.

01-277 — Société coopérative agrico'e d'utilisation de matériel agricole de Saint-Martin-de-Bavel. Siège social: Saint-Martin-de-Bavel.

01-278. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Sermoyer. Siège social: Sermoyer.

01-279. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole L'Avenir, à Druillat. Siège social: Druillat.

01-280. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Saint-Trivier-de-Courtes et Servignat. Siège social: Saint-Trivier-de-Courtes.

01-281. — Société coopérative agricole de battage des Hautes-Serves, à Saint-Jean-sur-Reyssouze. Siège social: hameau des Hautes-Serves, commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze

01-283. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Marlieux. Siège social: Marlieux.

01-284. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Chevroux. Siège social: Chevroux.

01-285. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de battages de Chazey-sur-Ain. Siège social: Chazey-sur-Ain.

01-286. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Conand. Siège social: Conand.

01-287. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel et de battage de Sutrieu. Siège social: Sutrieu.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles — Services:

01-219. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Cheignieu-Labalme. Siège social: Cheignieu-Labalme.

01-223. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Laiz et Pont-de-Veyle. Siège social: Laiz.

01-263. — Société coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole et de distillation de Cormoranche-sur-Saône. Siège social: Cormoranche-sur-Saône.

Aisne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

02-113. — Coopérative agricole La Chaunoise. Siège social: Chauny.

C. — Services:

02-111. — Coopérative agricole de culture mécanique de Chéry-les-Pouilly. Siège social: Chéry-les-Pouilly.

02-114. — Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Bernot. Siège social: Bernot.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. Achat en commun, approvisionnement:

02-110. — Coopérative agricole du Vermandois. Siège social: Essigny-le-Petit.

A/B/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

02-109. — Coopérative agricole des producteurs d'oléagineux du Marlois. Siège social: Marle.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Services:

02-115. — Coopérative agricole et viticole de Gland. Siège social: Gland.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

02-112. — Coopérative agricole de culture mécanique de Parfondeval et environs. Siège social: Parfondeval.

Allier (*suite*).

C. — Services:

03-319. — Coopérative agricole bourbonnaise d'élagage de haies. Siège social: Moulins.

03-320. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Diou. Siège social: Diou.

03-322. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole pour la culture du maïs de la région de Moulins. Siège social: Moulins.

03-323. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lévis, commune de Lurcy-Lévy. Siège social: lieudit Château de Lévis, commune de Lurcy-Lévy.

03-324. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Progrès, à Saulzet. Siège social: Saulzet.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

03-321. — Société coopérative agricole d'achats et vente de Creuzier-le-Neuf. Siège social: Creuzier-le-Neuf.

03-325. — Société coopérative agricole de la Chabanne. Siège social: la Chabanne.

Hautes-Alpes (*suite*).

C. — Services:

05-136. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles des Izoards, à Manteyer. Siège social: lieudit Les Izoards, commune de Manteyer.

Ardèche (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente des produits agricoles:

07-83. — Coopérative agricole de vinification de Vesseaux. Siège social: Vesseaux.

07-84. — Coopérative agricole de vinification de Cornas. — Siège social: Cornas.

07-85. — Coopérative agricole de producteurs de bois et plants de vigne de la Basse-Ardèche, à Saint-Alban-sous-Sampzon. Siège social: Saint-Alban-sous-Sampzon.

Ariège (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente des produits agricoles:

09-20. — Société coopérative agricole laitière du Plantaurel. Siège social: Lavelanet.

B. — Achat en commun et approvisionnement:

09-21. — Coopérative agricole du canton de Varilhes. Siège social: Varilhes.

Aude (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

11-355. — Coopérative agricole laitière et fromagère du pays de Sault, à Belcaire. Siège social: Belcaire.

11-356. — Coopérative agricole d'élevage ovin de la région de Bugarach. Siège social: Bugarach.

11-357. — Coopérative agricole de distillerie et de vinification de la région de Lagrasse. Siège social: Lagrasse.

11-358. — Coopérative agricole de vinification des vignerons de Mailhac. Siège social: Mailhac.

C. — Services:

11-359. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun La Montbrunoise, à Montbrun-des-Corbières. Siège social: Montbrun-des-Corbières.

11-360. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole et antigel de Moussoulens. Siège social: Moussoulens.

Aveyron (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

12-43. — Coopérative agricole fruitière de Saint-Geniez. Siège social: Saint-Geniez-d'Olt.

12-45. — Coopérative agricole de blé et autres céréales de Saint-Affrique. Siège social: Saint-Affrique.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

12-41. — Coopérative agricole L'Abeille du Rouergue. Siège social: Rodez.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

12-42. — Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la région de la Fouillade. Siège social: la Fouillade.

Cantal (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

15-140. — Coopérative agricole laitière de Montplaisir. Siège social: hameau de Laforestie, commune de Chalvignac.

15-141. — Coopérative agricole laitière de Domal. Siège social: hameau de Domal, commune de Saint-Martin-Cantalès.

15-143. — Coopérative agricole Les Fermiers du Cantal réunis. Siège social: Ytrac.

15-144. — Coopérative agricole laitière de Ladinhac. Siège social: lieudit Le Moulin de Labèylie, commune de Ladinhac.

15-145. — Coopérative laitière agricole de l'Aubrac. Siège social: Saint-Urcize.

C. — Services:

15-142. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pléaux. Siège social: Pléaux.

Charente (*suite*).

C. — Services:

16-181. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lagarde-sur-le-Né. Siège social: Lagarde-sur-le-Né.

Charente-Maritime (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

17-308. — Société coopérative agricole de panification des Nouillers. Siège social: les Nouillers.

17-310. — Société coopérative de panification de Migron. Siège social: Migron.

17-311. — Société coopérative agricole de panification de Saint-Thomas-de-Conac. Siège social: Saint-Thomas-de-Conac.

17-314. — Laiterie coopérative de Néré. Siège social: Néré.

17-315. — Laiterie coopérative de Burie. Siège social: Burie.

17-316. — Boulangerie coopérative agricole de Fontaines-d'Ozillac. Siège social: Fontaines-d'Ozillac.

17-320. — Société coopérative agricole de vente des céréales de Saint-Georges-du-Bois. Siège social: Saint-Georges-du-Bois.

17-323. — Coopérative agricole de panification de Pérignac. Siège social: Pérignac.

17-324. — Coopérative avicole de Bois-Hardy à Marsais. Siège social: Marsais.

17-325. — Laiterie coopérative de Bois-Hardy à Marsais. Siège social: Marsais.

17-326. — Coopérative agricole de panification de Cram-Chaban. Siège social: Cram-Chaban.

17-327 — Laiterie coopérative de Matha. Siège social: Matha.

17-329. — Société coopérative de panification de Cherbonnières. Siège social: Cherbonnières.

17-330. — Boulangerie coopérative agricole de Vénérand. Siège social: Vénérand.

17-332. — Coopérative La Charentaise vinicole. Siège social: Saint-Pierre-d'Oléron.

17-333. — Boulangerie coopérative de Cercoux. Siège social: Cercoux.

17-336. — Boulangerie coopérative de la Laigne. Siège social: la Laigne.

17-337. — Minoterie coopérative de Surgères à Mounet. Siège social: Saint-Germain-de-Marencennes.

17-338. — Coopérative agricole de panification de Nieul-le-Virouil. Siège social: Nieul-le-Virouil.

17-339. — Laiterie coopérative de Saint-Hilaire-de-Villefranche. Siège social: Saint-Hilaire-de-Villefranche.

17-340. — Laiterie coopérative des Arènes de Thénac. Siège social: Thénac.

17-342. — Laiterie coopérative du Moulin-d'Isaac, à Clion-sur-Seugne. Siège social: Clion-sur-Seugne.

17-343. — Laiterie coopérative de la Ronde-Saint-Cyr-du-Doret et ses environs. Siège social: la Ronde.

17-344. — Boulangerie coopérative agricole des Sablonceaux. Siège social: Sablonceaux.

17-347. — Coopérative agricole de panification de Saint-Romain-de-Benet. Siège social: Saint-Romain-de-Benet.

17-349. — Coopérative agricole de panification de Port-d'Envaux. Siège social: Port-d'Envaux.

17-351. — Laiterie coopérative du Gua. Siège social: le Gua.

17-352. — Société de panification Union des familles, Rivedoux-Plage. Siège social: Rivedoux-Plage.

17-359. — Société de panification coopérative agricole de Rétaud. Siège social: Rétaud.

17-364. — Laiterie coopérative de Montils. Siège social: Montils.

17-365. — Laiterie coopérative de Chadenac et ses environs. Siège social: Chadenac.

17-366. — Société coopérative de panification de Léoville et ses environs. Siège social: Léoville.

17-367. — Meunerie boulangerie de Trizay. Siège social: Trizay.

17-368. — Coopérative agricole de laiterie dite L'Union des cultivateurs de Courçon et ses environs. Siège social: Courçon.

17-373. — Société coopérative de panification de Vouhé. Siège social: Vouhé.

17-375. — Société coopérative de panification de Loiré-sur-Nie. Siège social: Loiré-sur-Nie.

17-377. — Coopérative agricole de panification de Courçon et ses environs. Siège social: Courçon.

17-379. — Société coopérative des viticulteurs oléronnais, domaine des Landes. Siège social: Saint-Pierre-d'Oleron.

17-380. — Coopérative agricole de laiterie de Saint-Agnant-les-Marais. Siège social: Saint-Agnant.

17-381. — Coopœufs, coopérative régionale des producteurs d'œufs. Siège social: Saint-Jean-d'Angély.

17-382. — Coopérative agricole de panification de Petit-Niort-Mirambeau. Siège social: Mirambeau.

17-384. — Coopérative agricole de stockage des céréales de Pons. Siège social: Pons.

17-390. — Laiterie coopérative de Brizambourg. Siège social: Brizambourg.

17-393. — Laiterie coopérative de Belluire-Fléac. Siège social: lieudit Belle-Fontaine, commune de Belluire.
17-397. — Laiterie coopérative de Grandjean. Siège social: Grandjean.
17-402. — Société coopérative agricole de la Vallée, Beurlay et Romegoux, cantons de Saint-Porchaire et limitrophes. Siège social: Beurlay.
17-404. — Boulangerie coopérative de Chives. — Siège social: Chives.
17-405. — Laiterie coopérative agricole de Landes. Siège social: Landes.
17-407. — Coopérative agricole cantonale de Saint-Genis-de-Saintonge. Siège social: Saint-Genis.
17-413. — Coopérative agricole de panification de Corme-Ecluse. Siège social: Corme-Ecluse.
17-415. — Coopérative agricole des producteurs de sel de l'Ouest de la Charente-Maritime. Siège social: Ars.
17-420. — Laiterie coopérative des Touches-de-Périgny. Siège social: les Touches-de-Périgny.
17-438. — Société agricole de panification de Saint-Pierre-d'Amilly. Siège social: Saint-Pierre-d'Amilly.
17-440. — Laiterie coopérative de Beurlay. Siège social: Beurlay.
17-444. — Boulangerie coopérative agricole du Gua. Siège social: le Gua.
17-450. — Laiterie coopérative de Thairé-d'Aunis. Siège social: Thairé.
17-451. — Coopérative agricole de panification de Saint-Sauveur-d'Aunis. Siège social: Saint-Sauveur-d'Aunis.
17-457. — Coopérative agricole de panification de Ballon. Siège social: Ballon.
17-458. — Boulangerie coopérative agricole de Saint-Georges-de-Cubillac. Siège social: Saint-Georges-de-Cubillac.
17-459. — Coopérative agricole de panification de Fléac-sur-Seugne. Siège social: Fléac-sur-Seugne.
17-461. — Distillerie coopérative agricole L'Union de Saint-Pierre-d'Oléron. Siège social: Saint-Pierre-d'Oléron.
17-462. — Coopérative agricole de panification de Réaux. Siège social: Réaux.
17-467. — Coopérative agricole de panification de Champagne. Siège social: Champagne.
17-468. — Coopérative vinicole de l'île de Ré. Siège social: le Bois-Plage-en-Ré.
17-471. — Coopérative de blé de Saint-Pierre-de-Juillers et communes environnantes. Siège social: Saint-Pierre-de-Juillers.
17-472. — Boulangerie coopérative agricole d'Asnières. Siège social: Asnières-la-Giraud.
17-473. — Laiterie coopérative de Saint-Hilaire-du-Bois. — Siège social: Saint-Hilaire-du-Bois.
17-475. — Coopérative agricole de panification L'Union des familles de Bran. Siège social: Bran.
17-476. — Laiterie coopérative de Saint-Martin-de-la-Coudre. Siège social: Saint-Martin-de-la-Coudre.
17-478. — Coopérative agricole de panification de Varzay. Siège social: Varzay.
17-481. — Laiterie coopérative agricole de Bords. Siège social: Bords.
17-482. — Laiterie coopérative de Nieul-Saint-Georges. Siège social: Nieul-les-Saintes.
17-483. — Coopérative agricole de panification de Nieul-les-Saintes. Siège social: Nieul-les-Saintes.
17-484. — Boulangerie coopérative agricole L'Union des familles de Saint-Maigrin. Siège social: Saint-Maigrin.
17-488. — Coopérative agricole L'Union des producteurs de blé de l'île d'Oléron. Siège social: Saint-Pierre-d'Oleron.
17-491. — Centre coopératif avicole marandais. Siège social: la Rochelle.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

17-312. — Association coopérative agricole L'Union. Siège social: Saint-Georges-d'Oleron.
17-370. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Dolus. Siège social: Dolus.
17-427. — Société coopérative avicole d'Aunis et Saintonge. Siège social: la Rochelle.

C. — Services:

17-309. — Société coopérative de battage des grains de Port-d'Envaux. Siège social: Port-d'Envaux.
17-313. — Association coopérative de battage L'Union de Sauzelle. Siège social: Saint-Georges-d'Oleron.
17-317. — Coopérative de battage La Gerbe d'Or de Boisseuil. Siège social: Saint-Mard.
17-318. — Coopérative agricole du Breuil-Bastard. Siège social: Bresdon.
17-319. — Coopérative d'utilisation de matériel en commun La Seringue. Siège social: Saint-Porchaire.
17-321. — Société coopérative agricole de battage et ramassage des récoltes par traction mécanique La Bertonnière. Siège social: Saint-Martial-de-Mirambeau.
17-322. — Coopérative de motoculture de Marsilly. Siège social: Marsilly.
17-328. — Coopérative de battage L'Union de Cramchaban. Siège social: Cramchaban.
17-334. — Société coopérative agricole de battages de Saint-Germain-de-Marencennes. Siège social: Saint-Germain-de-Marencennes.
17-335. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Loiré, de Vérines. Siège social: Vérines.
17-345. — Société coopérative agricole de Saint-Cyr-du-Doret. Siège social: Saint-Cyr-du-Doret.
17-346. — Société coopérative agricole de battage et de motoculture d'Annezay. Siège social: Annezay.
17-350. — Coopérative agricole L'Union de Saint-Sever. Siège social: Saint-Sever.
17-353. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sonnac, L'boreau, le Chailliot, à Sonnac. Siège social: Sonnac.
17-354. — Coopérative de battage La Charitable, à Saleignes. Siège social: Saleignes.
17-355. — Société de battage et d'utilisation en commun de matériel agricole de Migré et ses environs. Siège social: Migré.
17-356. — Société coopérative de battage de grains et graines La Fraternelle, à Asnières-la-Giraud. Siège social: Asnières-la-Giraud.
17-357. — Société coopérative de battages de la Jarlette-de-Boisseuil. Siège social: Saint-Mard.
17-358. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Portes-en-Ré. Siège social: les Portes.
17-361. — Société coopérative agricole de battage de l'Aube, Villeneuve-la-Comtesse. Siège social: Villeneuve-la-Comtesse.
17-362. — Coopérative de battages des Vacheries Echarbot-la-Villedieu. Siège social: la Villedieu.
17-363. — Société coopérative de battages La Vigilante, à Cressé. Siège social: Cressé.
17-369. — Société coopérative agricole de motoculture de Moulons. Siège social: Moulons.
17-371. — Société coopérative agricole La Gerbe d'or, à Puydrouard. Siège social: hameau de Puydrouard, commune de Forges.
17-372. — Coopérative de motoculture de la Haute-Seudre-Saint-Julien-Bois par Saint-Genis. Siège social: Bois.
17-374. — Société coopérative de battage de Loiré-sur-Nie. Siège social: Loiré-sur-Nie.
17-376. — Société coopérative de motoculture Les Arnauds-Moings. Siège social: Moings.
17-378. — Société coopérative agricole de Bresdon-Saint-Ouen-la-Chêne. Siège social: Bresdon.
17-383. — Société coopérative de battage de Clavette. Siège social: Clavette.
17-385. — Société coopérative de battage La Cérès d'Ecoyeux. Siège social: Ecoyeux.
17-386. — Société coopérative agricole de battage de Pons. Siège social: Pons.
17-387. — Société coopérative agricole La Fraternelle, à Saint-Georges-du-Bois. Siège social: Saint-Georges-du-Bois.
17-388. — Société coopérative de battage de Vinerville-Bresdon. Siège social: Bresdon.
17-391. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Puybardon. Siège social: hameau du Puybardon, commune de Surgères.
17-394. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Germain-de-Vibrac et Saint-Maigrin. Siège social: Saint-Germain-de-Vibrac.
17 395. — Société coopérative de battages La Fraternelle, à Longèves. Siège social: Longèves.
17-396. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Angiray. Siège social: Courçon.
17-398. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Grève, Saintes. Siège social: Saintes.
17-399. — Coopérative agricole de battage de Blanzac - les - Matha. Siège social: Blanzac-les-Matha.
17-401. — Coopérative de battage de Marsilly. — Siège social: Marsilly.
17-403. — Société coopérative de battages L'Epi néréen. Siège social: Néré.
17-406. — Coopérative agricole de motoculture d'Angoulins-sur-Mer. Siège social: Angoulins.
17-408. — Société coopérative agricole et viticole de motoculture de Saint-Sauvant. Siège social: Saint-Sauvant.
17-410. — Société coopérative agricole de battages et d'utilisation d'instruments en commun La Cordiale de Poléon. Siège social: Saint-Georges-du-Bois.
17-411. — Société coopérative agricole pour l'utilisation des machines et instruments agricoles de la Laigne. Siège social: la Laigne.
17-414. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Marie-de-Ré. Siège social: Sainte-Marie-de-Ré.
17-416. — Coopérative de motoculture de Fontenet. Siège social: Fontenet.

17-419. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Jarnac-Champagne et ses environs. Siège social: Jarnac-Champagne.

17-421. — Société coopérative agricole de motoculture L'Entr'aide de Sainte-Même, S. C. A. M. E. Siège social: Sainte-Même.

17-422. — Société coopérative de motoculture de Saint-Savinien. Siège social: Saint-Savinien.

17-423. — Société coopérative agricole de motoculture de Chagnon. Siège social: Aumagne.

17-424. — Coopérative de battages de Chagnolet-les-Brandes. Siège social: Dompierre-Sur-Mer.

17-425. — Société coopérative agricole de battages et de motoculture de Réaux-Moings. Siège social: Réaux.

17-426. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Crépin. Siège social: Saint-Crépin.

17-428. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du canton de Matha et communes limitrophes. Siège social: Matha.

17-429. — Société coopérative de battages et de motoculture de Blameré. Siège social: Puyravault.

17-430. — Société coopérative agricole de battages de Forges. Siège social: Forges.

17-431. — Société coopérative agricole d'achat en commun de matériel agricole de Saint-Pierre-d'Amilly, dite l'Union. Siège social: Saint-Pierre-d'Amilly.

17-432. — Coopérative agricole de culture mécanique Le Progrès de Puy-Bardon, commune de Surgères. Siège social: Surgères.

17-434. — Coopérative d'utilisation de machines agricoles L'Ensilage aunisien. Siège social: Vouhé.

17-435. — Société coopérative de motoculture La Fontaine-du-Coi. Siège social: Saint-Jean-d'Angély.

17-436. — Société coopérative agricole de motoculture La Boutonne. Siège social: Saint-Jean-d'Angély.

17-437. — Société coopérative de motoculture Cérès. Siège social: Gémozac.

17-439. — Société coopérative de battages de Celles. Siège social: Celles.

17-441. — Société coopérative agricole de Saint-Palais-de-Phiolin. Siège social: Saint-Palais-de-Phiolin.

17-443. — Coopérative agricole L'Avenir de Néré. Siège social: Néré.

17-445. — Coopérative de motoculture de la Richardière. Siège social: Varaize.

17-446. — Coopérative agricole de motoculture de Saint-Porchaire. Siège social: Saint-Porchaire.

17-447. — Société coopérative agricole de battages de Saint-Georges-de-Cubillac. Siège social: Saint-Georges-de-Cubillac.

17-448. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel et d'instruments agricoles d'Andilly-les-Marais. Siège social: Andilly-les-Marais.

17-449. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rivière, à Aigrefeuille. Siège social: Aigrefeuille-d'Aunis.

17-451. — Coopérative agricole de battage et motoculture La Laborieuse de la Vallée. Siège social: la Vallée.

17-452. — Coopérative agricole de battage et motoculture de Chadenac. Siège social: Chadenac.

17-453. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole La Glaneuse, à Tanzac. Siège social: Tanzac.

17-455. — Société coopérative de battages La Prévoyante de Plassay. Siège social: Plassay.

17-456. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du canton de Cozes. Siège social: Cozes

17-460. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Saint-Médard-d'Aunis. Siège social: Saint-Médard.

17-463. — Coopérative agricole de battages de Breuilles et Grolleau. Siège social: Bernay.

17-464. — Coopérative de battages et de motoculture La Sirène de Romegoux. Siège social: Romegoux.

17-465. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Vignes et du Breuil-de-Sonnac. Siège social: Sonnac.

17-466. — Coopérative de motoculture de Saint-Dizant-du-Bois et ses environs. Siège social: Saint-Dizant-du-Bois.

17-469. — Société coopérative de motoculture et d'approvisionnement La Glaneuse de Ciré-d'Aunis. Siège social: Ciré-d'Aunis.

17-470. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Bourg-de-Gibourne. Siège social: Gibourne.

17-479. — Société coopérative agricole de battage de Lagord. Siège social: Lagord.

17-480. — Coopérative d'utilisation de machines agricoles La Fraternelle du Coudret. Siège social: Saint-Saturnin-du-Bois.

17-485. — Société coopérative agricole de motoculture La Nie. Siège social: Varaize.

17-486. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Thenac-le-Bourg. Siège social: Thenac

17-487. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Colombiers. Siège social: Colombiers.

17-489. — Laverie coopérative agricole de Médis et ses environs. Siège social: Médis.

17-492. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Paban-les-Arènes. Siège social: les Gonds.

17-493. — Coopérative agricole de battage du Vivier-la-Font-Perrin. Siège social: Chives.

17-494. — Coopérative agricole de battage de Saint-Ouen-la-Thene. Siège social: Saint-Ouen-la-Thene.

17-495. — Coopérative agricole L'Entr'aide bénonnaise. Siège social: Bénon.

17-496. — Société coopérative agricole de battage La Laborieuse de la Benate. Siège social: la Benate.

E. — Culture en commun:

17-409. — Société coopérative d'exploitation en commun de Varzay. Siège social: Varzay.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

17-331. — Société coopérative civile agricole et maraîchère du canton de Tonnay-Charente et cantons limitrophes. Siège social: Tonnay-Charente.

17-341. — Coopérative agricole de l'Aunis. Siège social: le Thou.

17-348. — Coopérative agricole de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Siège social: Saint-Jean-d'Angély.

17-360. — Coopérative agricole de stockage de blé et de distillation des vins du canton de Matha. Siège social: Matha.

17-389. — Coopérative maraîchère de l'île de Ré. Siège social: Sainte-Marie-de-Ré.

17-392. — Société coopérative agricole d'achats et de vente des produits destinés à l'agriculture de Chives. Siège social: Chives.

17-412. — Coopérative entente agricole de Loulay. Siège social: Loulay.

17-417. — Coopérative agricole de stockage de céréales et d'approvisionnement du canton de Tonnay-Boutonne. Siège social: Tonnay-Boutonne.

17-418. — Coopérative agricole du canton de Cozes. Siège social: Cozes.

17-472. — Union coopérative des producteurs de Nieul-sur-Mer. Siège social: Nieul-sur-Mer.

17-474. — Coopérative agricole de la région de Romegoux. Siège social: Romegoux.

17-490. — Société coopérative agricole de Saintes. Siège social: Saintes.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

17-400. — Coopérative d'achats de cessions, d'utilisation et de réparations en commun de matériel d'instruments et de machines agricoles et de carburants. Siège social: lieudit la Belle-Judith, commune de Rochefort-sur-Mer.

17-477. — Société coopérative agricole de forge, maréchalerie et approvisionnement de matériel agricole de la région de Jonzac. Siège social: Jonzac.

Cher (*suite*).

B. — Achat en commun, approvisionnement:

18-210. — Coopérative agricole d'approvisionnement du Saint-Amandois. Siège social. Lignières.

C. — Services:

18-211. — Coopérative agricole d'élevage de l'espèce bovine du Sancerrois. Siège social: Sancerre.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

18-209. — Coopérative paysanne du Bas-Berry. Siège social: Lignières.

Côte-d'Or (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

21-92. — Société coopérative agricole laitière d'Is-sur-Tille. Siège social: Is-sur-Tille.

21-94. — Coopérative des producteurs de Houblon de Bourgogne, à Bèze. Siège social: Bèze.

21-97. — Coopérative laitière de Châtillon-sur-Seine. Siège social: Châtillon-sur-Seine.

C. — Services:

21-89. — Coopérative d'élevage de la région de Montbard. Siège social: Montbard.

21-91. — Coopérative de culture mécanique de Perrigny-les-Dijon. Siège social: Perrigny-les-Dijon.

21-93. — Coopérative agricole de culture mécanique d'Aubigny-la-Ronce. Siège social: Aubigny-la-Ronce.

21-95. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Baigneux-les-Juifs. Siège social: Baigneux-les-Juifs.

21-96. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Chanceaux. Siège social: Chanceaux.

21-98. — Société coopérative agricole de culture mécanique de la Villeneuve-les-Convers. Siège social: la Villeneuve-les-Convers.

Doubs (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

25-175. — Société coopérative agricole de fromagerie de Domprel. Siège social: Domprel.

25-176. — Société coopérative agricole de fromagerie de Surmont. Siège social: Surmont.

25-177. — Société coopérative agricole de fromagerie de Reculfoz et Crouzet. Siège social: Reculfoz.

25-178. — Société coopérative agricole de fromagerie de Remoray. Siège social: Remoray.

25-179. — Société coopérative agricole de fromagerie de Lavans-Vuillafans. Siège social: Lavans-Vuillafans.

25-182. — Société coopérative agricole de fromagerie de Servin. Siège social: Servin.

25-183. — Société coopérative agricole de fromagerie de Bonnevaux-les-Mouthe. Siège social: Bonnevaux.

25-184. — Société coopérative agricole de fromagerie de Chouzelot. Siège social: Chouzelot.

25-185. — Société coopérative agricole de fromagerie de Morteau. Siège social: Morteau.

25-186. — Société coopérative agricole de fromagerie d'Ornans. Siège social: Ornans.

C. — Services:

25-173. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Clerval et Santoche. Siège social: Clerval.

25-174. — Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel de Bouclans. Siège social: Bouclans.

25-180. — Société coopérative agricole pastorale d'Amancey. Siège social: Amancey.

25-181. — Société coopérative agricole pastorale de Renne-sur-Loue. Siège social: Renne-sur-Loue.

Drôme (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

26-111. — Cave coopérative agricole des côteaux de Saint-Maurice-sur-Eygues. Siège social: Saint-Maurice-sur-Eygues.

26-113. — Société coopérative des producteurs de céréales de Crest et régions environnantes. Siège social: Crest.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

26-112. — Coopérative agricole d'approvisionnement de la région de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Siège social: Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

C. — Services:

26-108. — Société coopérative agricole mécanique de Margès. Siège social: Margès.

26-109. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Percivaux-Jacquières. Siège social: Anneyron.

26-110. — Société coopérative agricole de culture mécanique de Saint-Didier-de-Charpey. Siège social: hameau de Saint-Didier, commune de Charpey.

Eure (*suite*).

C. — Services:

27-99. — Coopérative agricole de battage et de culture mécanique d'Aigleville, Chaignes, Villegats et Cravent. Siège social: Villegats.

27-103. — Coopérative agricole de Mouettes, Mousseaux-Neuville, la Couture, Boussey et Garennes. Siège social: Mouettes.

27-102. — Coopérative agricole de travaux de récolte et de battage du canton de Beaumesnil. Siège social: Beaumesnil.

27-104. — Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Reuilly. Siège social: Reuilly.

27-105. — Coopérative agricole de Saint-Georges-Motel. Siège social: Saint-Georges-Motel.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

27-100. — Coopérative de stockage et de vente des produits agricoles de l'arrondissement de Bernay. Siège social: Vénables.

C/E. — Services. — Culture en commun:

27-101. — Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Pont-de-l'Arche et des Damps. Siège social: Pont-de-l'Arche.

Eure-et-Loir (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

28-139. — Coopérative agricole du canton de la Ferté-Vidame. Siège social: la Ferté-Vidame.

28-140. — Coopérative agricole La Gallardonnaise. Siège social: hameau de Pont-sous-Gallardon, commune de Bailleau-sous-Gallardon.

28-141. — Coopérative agricole de déshydratation de Marchezais-Houdan. Siège social: Marchezais.

28-143. — Coopérative agricole laitière de Sancheville. Siège social: Sancheville.

28-145. — Coopérative de teillage de lin. Siège social: Chartres.

A. — Achat en commun, approvisionnement:

28-136. — Coopérative de marnage de Beaumont-les-Autels. Siège social: Beaumont-les-Autels.

28-142. — Coopérative rurale d'approvisionnement et de vente de la Ferté-Vidame. Siège social: la Ferté-Vidame.

C. — Services:

28-137. — Coopérative agricole de Saint-Laurent-la-Gâtine. Siège social: Saint-Laurent-la-Gâtine.

28-138 — Coopérative de battages de Thimert. Siège social: Thimert.

28-144. — Coopérative agricole du Saussay d'Yèvres. Siège social: hameau du Saussay, commune d'Yèvres.

Finistère.

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

29-243. — Coopérative agricole La Douphine-Blé de Brasparts. Siège social: Brasparts.

29-246. — Coopérative agricole laitière et beurrière de la région brestoise et du bassin de Châteaulin. Siège social: Plouzane.

29-247. — Coopérative de planteurs de genêt du Finistère. Siège social: Brest.

29-248. — Société coopérative agricole La Pomme de Quimperlé. Siège social: lieudit Kerdordu, commune de Quimperlé.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

29-244. — Coopérative agricole d'approvisionnement La Maraîchère, à Plouénan. Siège social: hameau de Kerlaudy, commune de Plouénan.

29-245. — Coopérative avicole de la vallée de l'Hyères. Siège social: lieudit Kervoazou, commune de Plouguer.

Garonne (Haute-).

A — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

31-155. — Coopérative agricole vinicole intercommunale de Peyssies. Siège social: Peyssies.

C. — Services:

31-150. — Coopérative agricole des Côteaux, à Vigoulet. Siège social: Vigoulet-Auzil.

31-152. — Coopérative agricole de battage du canton de Villemur-du-Tarn. Siège social: hameau du Terme, commune de Villemur-sur-Tarn.

31-153. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole Cauma. Siège social: Saint-Gaudens.

31-154. — Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Saint-Gaudens. Siège social: Saint-Gaudens.

31-156. — Coopérative agricole de labourage de Gaure. Siège social: Gaure.

31-157. — Coopérative agricole de battage de Gaure. Siège social: Gaure.

31-158. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pouchar-ramet. Siège social: Pourcharramet.

31-161. — Coopérative intercommunale de culture mécanique et de battage de Peyssies. Siège social: Peyssies.

31-162. — Coopérative agricole de battage et de labourage d'Auragne. Siège social: Auragne.

31-163. — Coopérative agricole de battage de la vallée du Tarn. Siège social: Villemur-sur-Tarn.

31-164. — Coopérative agricole de moissonnage, battage du canton sur de Toulouse. Siège social: Quint.

31-165. — Coopérative agricole de culture mécanique intercommunale de Castelnau-d'Estretefonds. Siège social: Castelnau-d'Estretefonds.

31-166. — Coopérative agricole de culture mécanique de Montauriol, à Villematier. Siège social: Villematier.

31-167. — Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la rive gauche, à Frouzins. Siège social: Frouzins.

31-169. — Coopérative agricole de battage La Martraise. Siège social: Martres-de-Rivière.

31-170. — Coopérative agricole de Ilis. Siège social: Ilis.

E. — Culture en commun:

31-168. — Coopérative agricole occitane de protection contre les fléaux atmosphériques, à Toulouse. Siège social: Toulouse.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

31-149. — Coopérative agricole de Mazères-sur-le-Salat. Siège social: Mazères-sur-le-Salat.

A/C. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Services:

31-160. — Coopérative agricole de culture mécanique de Huos. Siège social: Huos.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

31-159. — Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun de Saint-Jory et communes limitrophes. Siège social: Saint-Jory.

Gers (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

32-180. — Cave Coopérative agricole des Côtes de Montestruc. Siège social: Montestruc-sur-Gers.

32-181. — Coopérative agricole de distillerie de Cassaigne. Siège social: Cassaigne.

C. — Services:

32-157. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Belmont. Siège social: Belmont.

32-158. — Coopérative agricole de l'Auroue, à Brugnens. Siège social: Brugnens.

32-159. — Coopérative agricole de la vallée du Bouès. Siège social: Estampes.

32-160. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de la Guiroue. Siège social: Cazaux-d'Angles.

32-161. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Castelnavet. Siège social: Castelnavet.

32-162. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Gaillarde de Sarrant. Siège social: Sarrant.

32-163. — Coopérative agricole de la vallée de la Save. Siège social: Lombez.

32-164. — Coopérative agricole La Lalannaise. Siège social: Lalanne-Arque.

32-165. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de la Baise. Siège social: Ponzan-Soubiran.

32-166. — Coopérative agricole Le Soc gimontois. Siège social: Gimont.

32-167. — Coopérative agricole La Villageoise de Solomiac. Siège social: Castex.

32-168. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fesensaguet. Siège social: Solomiac.

32-169. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de la section de Cahuzères. Siège social: Lupiac.

32-170. — Coopérative agricole d'Artagnan de Lupiac. Siège social: Lupiac.

32-171. — Coopérative agricole de motoculture et de battages d'Escornebœuf. Siège social: Escornebœuf.

32-172. — Coopérative agricole de moissonnage-battage de l'Auroue, à l'Isle-Bouzon. Siège social: l'Isle-Bouzon.

32-173. — Coopérative agricole de moissonnage-battage l'Epi gimontois. Siège social: Gimont.

32-174. — Coopérative agricole de battages de Bernède. Siège social: Bernède.

32-175. — Coopérative agricole de motoculture de Montestruc. Siège social: Montestruc-sur-Gers.

32-176. — Coopérative agricole de la Peyrigne, à Lectoure. Siège social: Lectoure.

32-177. — Coopérative agricole de culture mécanique de Laymont. Siège social: Laymont.

32-178. — Coopérative agricole de battages et labours de Castin. Siège social: Castin.

32-182. — Coopérative agricole d'entreprise et d'exploitation La Gelle. Siège social: Saint-Puy.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement:

32-179. — Coopérative agricole La Paysanne bassouaise. Siège social: Bassoues

Gironde.

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

33-155. — Coopérative laitière agricole des Prés-Salés du Médoc. Siège social: Saint-Vivien-de-Médoc.

33-156. — Cave coopérative vinicole de Monségur. Siège social: Monségur.

33-157. — Cave coopérative vinicole de Montagne Saint-Emilion. Siège social: Montagne.

33-162. — Coopérative agricole d'utilisation, transformation, conservation et vente des sarments et autres sous-produits agricoles en fumier artificiel et gaz issu de la fermentation. Siège social: Nérigean.

33-163. — Cave coopérative du Bourgeais, à Gauriac. Siège social: Gauriac.

33-167. — Coopérative de vinification des Côtes de Gensac. Siège social: Gensac.

33-169. — Coopérative laitière de Castets-en-Dorthe. Siège social: Castets-en-Dorthe.

33-171. — Groupement coopératif des propriétaires des grands crus des Côtes Canon-Fronsac et Côtes-Fronsac. Siège social: Fronsac.

33-173. — Laiterie beurrerie coopérative de Bazas. Siège social: Bazas.

33-175. — Coopérative agricole de boucherie-charcuterie de la Teste. Siège social: la Teste.

33-177. — Coopérative intercommunale de vinification de Sauveterre-de-Guyenne. Siège social: Sauveterre-de-Guyenne.

33-178. — Société coopérative des grands crus de Moulis et de Listrac. Siège social: Moulis-en-Médoc.

33-179. — Coopérative laitière de la vallée de l'Eyre. Siège social: Salles.

33-180. — Coopérative laitière du Réolais et des cantons environnants. Siège social: Floudès.

33-182. — Société coopérative forestière du Port. Siège social: Arcachon.

33-183. — Coopérative vinicole; association de propriétaires viticulteurs de Sainte-Croix-du-Mont. Siège social: Sainte-Croix-du-Mont.

33-184. — Cave coopérative de Ruch. Siège social: Ruch.

33-185. — Laiterie coopérative de Beau-Jard. Siège social: Reignac.

33-186. — Cave coopérative vinicole de Queyrac-Médoc. Siège social: Queyrac.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

33-164. — Coopérative laitière de la Gironde et des Landes. Siège social: Bordeaux.

33-166. — Coopérative agricole d'achats en commun de la commune d'Arveyres. Siège social: Arveyres

33-174. — Coopérative d'achats et d'approvisionnement de Guitres. Siège social: Guitres.

C. — Services:

33-153. — Coopérative intercommunale de battage et de motoculture et mouture de céréales secondaires de Bourdelles. Siège social: Bourdelles.

33-154. — Coopérative de matériel agricole du Barp et des communes limitrophes. Siège social: le Barp.

33-165. — Coopérative agricole de battage de Saint-Vivien-de-Monségur. Siège social: Saint-Vivien-de-Monségur.

33-170. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du saint-émilionnais Siège social: Saint-Emilion.

33-172. — Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole en commun et de battage de la Roquille. Siège social: la Roquille.

33-176. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Abeille de Bourg-sur-Gironde. Siège social: Bourg-sur-Gironde.

33-181. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cestas. Siège social: Cestas.

Hérault (*suite*).

A — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

34-328. — Cave coopérative Les Coteaux de Saint-Saturnin. Siège social: Saint-Saturnin.

34-331 — Coopérative agricole de vinification Les Trois grappes du Pouget. Siège social: le Pouget.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

34-329. — Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Villeveyrac. Siège social: Villeveyrac

34-330. — Société coopérative d'approvisionnement de Prades-le-Lez. Siège social: Prades-le-Lez.

34-332. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Villeneuve-les-Maguelonne. Siège social: Villeneuve-les-Maguelonne

34-333. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Montbazin. Siège social: Montbazin.

34-334. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Castries. Siège social: Castries.

34-336. — Coopérative agricole d'approvisionnement d'Adissan. Siège social: Adissan.

34-337. — Coopérative alignanaise des produits agricoles d'Alignan-du-Vent. Siège social: Alignan-du-Vent.

34-338. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Castelnau-de-Guers. Siège social: Castelnau-de-Guers.

34-339. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Cazouls-d'Hérault. Siège social: Cazouls-d'Hérault.

34-340. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Lezignan-la-Cèbe. Siège social. Lezignan-la-Cèbe.

34-341. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Nézignan-l'Evêque. Siège social: Nézignan-l'Evêque.

34-342. — Coopérative agricole locale d'approvisionnement de Pezenas. Siège social: Pezenas.

34-343. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Servian. Siège social: Servian.

34-344. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Tourbes. Siège social: Tourbes.

34-345. — Coopérative agricole d'approvisionnement d'Usclas-d'Hérault. Siège social: Usclas-d'Hérault.

E. — Culture en commun:

34-335. — Coopérative forestière de la Salvetat. Siège social: la Salvetat-sur-Agout.

Ille-et-Vilaine.

C. — Services:

35-97. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Entr'aide de la Dobiais. Siège social: hameau de la Dobiais, commune de Saint-Jean-sur-Couesnon.

35-101. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Clos-Collet. Siège social: lieudit le Clos-Collet, commune de Pleurtuit.

35-118. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Bagot et consorts. Siège social: lieudit le Butais, commune de Pacé

35-120. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Pentières. Siège social: lieudit les Pentières, commune de Domagné.

35-132. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Ville-ès-Jollive. Siège social: lieudit la Ville-ès-Jolifve, commune de Montauban-de-Bretagne.

35-137 — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Méloir et la Fresnais. Siège social: hameau de la Coudre, commune de Saint-Méloir-des-Ondes.

35-139. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Etrelles, Argentré et Domalain. Siège social: lieudit les Hairies, commune d'Etrelles.

35-145. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Glérois. Siège social: la Mezière.

35-155. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Claie. Siège social: lieudit la Claie, commune de Chaumière.

35-167. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Griette. Siège social: lieudit la Griette, commune de Janzé.

35-171. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Bourg. Siège social: lieudit le Bourg, commune de Dourdain.

35-187. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Chapelle-Erbrée. Siège social: la Chapelle-Erbrée.

35-196. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Motte. Siège social: hameau de la Motte, commune du Rheu.

35-207. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Domaine. Siège social: lieudit le Domaine, commune de Poilley.

35-209. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Pochardière. Siège social: hameau de la Pochardière, commune de Domagné.

35-245. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Saudrais. Siège social: lieudit la Saudrais, commune de Montertil.

35-264. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Plessis-Morin. Siège social: lieudit le Plessis-Morin, commune de Bédée.

35-278. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Gendière. Siège social: lieudit la Gendière, commune de Montreuil-le-Gast.

35-291. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Retenue. Siège social: lieudit la Retenue, commune de Chartres-de-Bretagne.

35-308. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rabine. Siège social: hameau de la Rabine, commune de Bédée.

35-312. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Bois-Monsieur. Siège social: lieudit le Bois-Monsieur, commune de Guipel.

35-347. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Entr'aide paysanne de Dourdain. Siège social: lieudit Marquet, commune de Dourdain.

35-349. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Haie-de-Bréal. Siège social: lieudit la Haie-de-Bréal, commune de Bréal-sous-Montfort.

35-378. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Entr'aide du Châtellier. Siège social: lieudit le Châtellier, commune de Melesse.

35-383. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Colombières. Siège social: lieudit les Colombières, commune de Pleugueneuc.

35-386. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Val. Siège social: lieudit le Val, commune de Pleurtuit.

35-397. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Avenir de Retiers. Siège social: Retiers.

35-399. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole des fermes du Brossay. Siège social: hameau du Brossay, commune de Renac.

35-400. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de battages, travaux et transports agricoles de Pierguer, le Tronchet. Siège social: lieudit le Calvaire, commune de Pierguer.

35-405. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Visseiche. Siège social: Visseiche.

35-426. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Moissonneurs de Saint-Grégoire. Siège social: lieudit la Gravelle, commune de Saint-Grégoire.

35-427. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Entr'aide de Pipriac. Siège social: Pipriac.

35-99. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Laborieuse, à Saint-Didier. Siège social: lieudit la Coëffetière, commune de Saint-Didier.

35-279. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lampâtre. Siège social: lieudit Lampâtre, commune de Goven.

35-385. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Entr'aide rurale de Thorigné-sur-Vilaine. Siège social. Thorigné-sur-Vilaine.

35-429. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Vigilante de Roz-Landrieux. Siège social: lieudit la Mettrie, commune de Roz-Landrieux.

A B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

35-128. — Coopérative agricole Les Entrepôts celtiques. Siège social: Rennes.

Indre-et-Loire (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

37-222. — Laiterie coopérative d'Ambillou-Pernay. Siège social: Pernay.

37-223. — Société coopérative agricole de vannerie de Villaines-les-Rochers. Siège social: lieudit le Bourg, commune de Villaines-les-Rochers.

37-224. — Coopérative de fruits et primeurs de Saint-Nicolas-de-Bourgeuil. Siège social: Saint-Nicolas-de-Bourgeuil.

37-260. — Laiterie coopérative de Saint-Quentin-sur-Indrois. Siège social: hameau de Presles, commune de Saint-Quentin-sur-Indrois.

37-270. — Laiterie coopérative de Reignac. Siège social: Reignac-sur-Indre.

37-271. — Coopérative agricole station de conditionnement de Saint-Paterne. Siège social: Saint-Paterne-Racan.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

37-208. — Coopérative agricole départementale d'approvisionnement de Tours. Siège social: Tours.

C. — Services:

37-193. — Coopérative Amicale des agriculteurs champignonnistes de Loches. Siège social: hameau de Mauvières, commune de Loches.

37-194. — Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et instruments agricoles de Souvigné. Siège social: Souvigné.

37-195. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Maure. Siège social: Sainte-Maure-Touraine.

37-196. — Société coopérative de battages de Dolus-le-Sec et Chambourg-sur-Indre. Siège social: Dolus-le-Sec.

37-197. — Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la commune du Boulay et communes limitrophes. Siège social: le Boulay.

37-198. — Société coopérative d'utilisation de matériel agricole L'Union du Sud de Sainte-Catherine-de-Fierbois et ses environs. Siège social: Sainte-Catherine-de Fierbois.

37-199. — Coopérative de battages et de culture mécanique des Rauderies, à Saint-Branchs. Siège social: hameau des Rauderies, commune de Saint-Branchs.

37-200. — Coopérative de battages de Louans et du Louroux. Siège social: Louans.

37-201. — Société coopérative de battages et de culture La Libérale, à Esves-le-Moutier. Siège social: Esvre.

37-202. — Société coopérative agricole de battages de Rivarennes-Brehemont-Cheillé. Siège social: Rivarennes.

37-203. — Société coopérative de battages de Varennes. Siège social: Varennes

37-204. — Union coopérative de battages et d'utilisation de matériel de culture de Vereiz. Siège social: Vereiz.

37-205. — Coopérative de battages Société coopérative agricole des Rabottes, à Ligueil. Siège social: lieudit la Chérolle, commune de Ligueil.

37-206. — L'Espérance, coopérative de battages et d'utilisation de matériel de culture mécanique de Montreuil-en-Touraine. Siège social: Montreuil.

37-207. — Société coopérative civile de battages de Saint-Cyr-sur-Loire. Siège social: Saint-Cyr-sur-Loire.

37-208. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de battages de la Ville-aux-Dames. Siège social: la Ville-aux-Dames.

37-209. — Coopérative de battages de Pussigny. Siège social: Pussigny.

37-210. — Société coopérative agricole de battages du Châtelier, à Paulmy. Siège social: hameau du Châtelier, commune de Paulmy.

37-211. — Coopérative de battages de Ports-sur-Vienne. Siège social: Ports.

37-212. — Société coopérative agricole La Fraternelle, à la Chapelle-Blanche-Saint-Martin. Siège social: la Chapelle-Blanche-Saint-Martin.

37-213. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun L'Union amicale de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Saint-Epain et environs. Siège social: Sainte-Catherine-de-Fierbois.

37-214. — Société coopérative agricole de battages du Vau, à Bléré. Siège social: hameau du Vau, commune de Bléré.

37-215. — Société coopérative agricole de battages de Villaines-les-Rochers. Siège social: Villaines-les-Rochers.

37-216. — Coopérative de battages et de culture mécanique du val de l'Echandon, à Tauxigny. Siège social: Tauxigny.

37-217. — Coopérative agricole de culture mécanique et de battages de Reignac-sur-Indre. Siège social: Reignac-sur-Indre.

37-218. — Coopérative de maréchalerie de Noyers, à Nouâtre. Siège social: Nouâtre.

37-219. — Société coopérative de maréchalerie de Parçay-sur Vienne. Siège social: Parçay-sur-Vienne.

37-220. — Coopérative agricole de forge et maréchalerie de Bourgueil. Siège social: Bourgueil.

37-221. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de maréchalerie de Vernon-sur-Brenne et environs. Siège social: Vernon-sur-Brenne.

37-225. — Société coopérative de battages de Sublaines. Siège social: Sublaines.

37-226. — Coopérative d'achat et d'entretien du matériel agricole à Tours. Siège social: Tours.

37-227. — Coopérative agricole La Reinette, d'Ingrandes-de-Touraine. Siège social: Ingrandes-de-Touraine.

37-228. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Quentin et Genillé. Siège social: Saint-Quentin-sur-Indrois.

37-229. — Coopérative de battages et distribution de matériel agricole de Luynes. Siège social: Luynes.

37-230. — Coopérative de battage et de culture de La Bréchottière, à Louans. Siège social: Hameau de La Bréchottière, commune de Louans.

37-231. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Breches et communes voisines. Siège social: Brèches.

37-232. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de battages de Saint-Quentin-et-Hys. Siège social: Saint-Quentin-sur-Indrois.

37-233. — Coopérative de battages de Montouvrin, à Tauxigny. Siège social: Tauxigny.

37-234. — Coopérative de battages de Launay, à Tournon-Saint-Pierre. Siège social: Tournon-Saint-Pierre.

37-235. — Coopérative de battage et de culture mécanique d'Antogny. Siège social: Antogny.

37-236. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de battages de Saint-Quentin et Luzillé. Siège social: Saint-Quentin-sur-Indrois.

37-237. — Coopérative agricole de Bossay-sur-Claise, secteur Sud. Siège social: Bossay.

37-238. — Coopérative de matériel agricole de Saint-Genouph. Siège social: Saint-Genouph.

37-239. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de battage L'Union, de la Croix-en-Touraine. Siège social: la Croix.

37-240. — Coopérative de battages d'Esvres-sur-Indre. Siège social: Esvres.

37-241. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Libérale, à Dolus-le-Sec. Siège social: Dolus-le-Sec.

37-242. — Coopérative d'utilisation de matériel de battages du Véron, à Beaumont-en-Veron. Siège social: Beaumont-en-Veron.

37-243. — Coopérative de battages et de culture mécanique La Chapelloise, à la Chapelle-Blanche-Saint-Martin. Siège social: lieudit La Bellardière, commune de la Chapelle-Blanche-Saint-Martin.

37-244. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Francueil. Siège social: Francueil.

37-245. — Coopérative de battages d'Azay-le-Rideau. Siège social: Azay-le-Rideau.

37-246. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mosnes-Ouest. Siège social: Mosnes.

37-247. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole Echo du Lathan, à Channay-sur-Lathan. Siège social: Channay-sur-Lathan.

37-248. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de battages de La Rue, Saint-Branchs. Siège social: Saint-Branchs.

37-249. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Manthelan et environs. Siège social: lieudit La Thibaudière, commune de Manthelan.

37-250. — Coopérative de battages de Chédigny. Siège social: Chédigny.

37-251. — Société coopérative de battages de Bossée et communes environnantes. Siège social: Bossée.

37-252. — Coopérative agricole de battages L'Union du Midi, de Luzillé. Siège social: Luzillé.

37-253. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cigogné. Siège social: Cigogné.

37-254. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Manthelan. Siège social: Manthelan.

37-255. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Liégé. Siège social: le Liégé.

37-256. — Coopérative de battages de Chambourg-sur-Indre. Siège social: Chambourg-sur-Indre.

37-257. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole La Nouvelle, à Pernay. Siège social: Pernay.

37-258. — Société coopérative agricole de battages et de motoculture de Marigny-Marmande. Siège social: Marigny-Marmande.

37-259. — Coopérative agricole intercommunale de battages de Chemillé-sur-Indrois, à Genillé. Siège social: Chemillé-sur-Indrois.

37-260. — Société coopérative agricole de battages et utilisation de matériel de Braslou et environs. Siège social: Braslou.

37-261. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Tour-Saint-Gelin, Courcoué et Chaveignes. Siège social: la Tour-Saint-Gelin.

37-262. — Coopérative de battages et d'outillage agricole de Saint-Avertin. Siège social: Saint-Avertin.

37-263. — Coopérative agricole de Saint-Branchs. Siège social: Saint-Branchs.

37-264. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Villière, Artanes et Thilouze. Siège social: Thilouze.

37-265. — Société coopérative agricole de battages de Gizeux Siège social: Gizeux.

37-266. — Société coopérative agricole de battages de Continvoir. Siège social: Continvoir.

37-267. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de « Beauchêne », à Orbigny. Siège social: Orbigny.

A, B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

37-272. — Cardinal, société coopérative agricole de conserves Touraine-Poitou, à Richelieu. Siège social: Richelieu.

Isère.

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

38-141. — Coopérative agricole laitière de Gresse. Siège social: Gresse.

38-152. — Coopérative de distillation de Sainte-Agnès et Saint-Mury. Siège social: Sainte-Agnès.

38-157. — Moulin coopératif de la région voironnaise. Siège social. Voiron.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

38-153. — Coopérative d'achat et d'approvisionnement des Avenières. Siège social: les Avenières.

C. — Services:

38-143. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Anne-sur-Gervonde. Siège social: Sainte-Anne-sur-Gervonde.

38-144. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Didier-de-la-Tour. Siège social: Saint-Didier-de-la-Tour.

38-145. — Coopérative agricole de culture de Chantabot, à Beaurepaire. Siège social: Beaurepaire.

38-146. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Bouchage, Siège social: le Bouchage.

38-147. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Voreppe-le-Fontanil. Siège social: Voreppe.

38-148. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Jallieu-Mozas. Siège social: Jallieu.

38-149. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Agnès. Siège social: Sainte-Agnès.

38-150. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Bonnet-de-Chavagne. Siège social: Saint-Bonnet-de-Chavagne.

38-151. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Notre-Dame-de-l'Osier et Vatilieu. Siège social: Notre-Dame-de-l'Osier.

38-136. — Coopérative agricole des Arêtes de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs et de Saint-Geoirs. Siège social: Saint-Michel-de-Saint-Geoirs.
38-137. — Coopérative agricole de battage de la région de Voiron. Siège social: Voiron.
38-138. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole du mûrier de Saint-Martin-d'Hères. Siège social: Saint-Martin-d'Hères.
38-139. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Auberives-en-Royans. Siège social: Auberives-en-Royans.
38-140. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Biol. Siège social: Biol.
38-142. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Jarcieu et Pact. Siège social: Jarcieu.
38-154. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Solaize. Siège social: Solaize.
38-155. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Commelle. Siège social: Commelle.
38-156. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montaud. Siège social: Montaud.
38-158. — Coopérative de battage de la région de Coublevie. Siège social: Coublevie.
38-159. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sardieu. Siège social: Sardieu.
38-160. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Mury-Monteymond. Siège social: Saint-Mury-Monteymond.

Jura (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles:

39-180. — Fruitière coopérative de fromagerie des Rousses-d'en-Bas. Siège social: hameau des Rousses-d'en-Bas, commune des Rousses.
39-181. — Société coopérative agricole communale de fromagerie de Chaumergy. Siège social: Chaumergy.
39-182. — Coopérative agricole de fromagerie de la commune de Chilly-sur-Salins. Siège social: Chilly-sur-Salins.
39-183. — Coopérative agricole de fromagerie de la commune de Marnoz. Siège social: Marnoz.
39-184. — Coopérative agricole de fromagerie de Viry-Village. Siège social: Viry.
39-185. — Société coopérative agricole communale de fromagerie de Commenailles. Siège social: Commenailles.
39-186. — Coopérative intercommunale de fromagerie de Montfleur-Buillat. Siège social: Montfleur.
39-187. — Société coopérative agricole de fromagerie des Rousses. Siège social: les Rousses.
39-194. — Coopérative agricole de fromagerie de Frasne, Peintre et Moissey. Siège social: Frasne.
39-195. — Société coopérative agricole de fromagerie de Bief-des-Maisons. Siège social: Bief-des-Maisons.
39-196. — Coopérative agricole de fromagerie de la commune d'Ivory. Siège social: Ivory.
39-197. — Société coopérative agricole fromagère de Granges-sur-Baume. Siège social: Granges-sur-Baume.
39-198 — Coopérative agricole fromagère de la Marre. Siège social: la Marre.
39-199. — Coopérative agricole de fromagerie de la commune de Bréry. Siège social: Bréry.

C. — Services:

39-188. — Coopérative agricole de battage de la commune de Thervay. Siège social: Thervay.
39-189. — Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole d'Eclans-Nenon. Siège social: Eclans.
39-190 — Coopérative agricole de battage de la commune de Peintre Siège social: Peintre.
39-191. — Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la commune de Dammartin. Siège social: Dammartin.
39-192 — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouffange, Vitreux, Pagney. Siège social: Rouffange.
39-193. — Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rans, Ranchot, Monteplain. Siège social: Rans.
39-200. — Société coopérative agricole intercommunale d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles Aigle-Pierre-Pagnoz. Siège social: Aiglepierre.
39-201. — Coopérative agricole de battage de Cornod. Siège social: Cornod.
39-202 — Coopérative agricole de battage de Charnod et Ceffia. Siège social: Charnod.
39-203. — Coopérative agricole de battage d'Authume. Siège social: Authume.

Var.

A. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles:

83-202. — Coopérative vinicole La Flayoscaise, à Flayosc. Siège social: Flayosc.
83-203. — Coopérative vinicole de Bormes. Siège social: Bormes-les-Mimosas.
83-204. — Coopérative vinicole de Pourcieux. Siège social: Pourcieux.
83-205. — Coopérative vinicole de Nans-les-Pins. Siège social: Nans-les-Pins.
83-206. — Coopérative agricole laitière varoise à Hyères. Siège social: Hyères.
83-209. — Coopérative oléicole de Bandol-Sanary. Siège social: Bandol.
83-210. — Coopérative vinicole La Bagnolaise à Bagnols. Siège social: Bagnols-en-Forêt.
83-211. — Coopérative oléicole d'Ollioules. Siège social: Ollioules.
83-213. — Coopérative vinicole La Bourgade à Pignans. Siège social: Pignans.
83-213. — Coopérative vinicole La Tavernaise à Tavernes. Siège social: Tavernes.
83-215. — Coopérative vinicole La Matavonienne à Cabasse. Siège social: Cabasse.
83-216. — Coopérative vinicole L'Esparronnaise à Esparron. Siège social: Esparron.
83-220. — Coopérative vinicole La Luçoise au Luc. Siège social: le Luc.
83-224. — Coopérative vinicole de Saint-Zacharie. Siège social: Saint-Zacharie.
83-225. — Coopérative vinicole La Treille des Maures de Collobrières. Siège social: Collobrières.
83-229. — Coopérative oléicole de Saint-Zacharie. Siège social: Saint-Zacharie.
83-231. — Coopérative vinicole de Pierrefeu. Siège social: Pierrefeu-du-Var.
83-232. — Coopérative vinicole La Prévoyance de Rocbaron. Siège social: Rocbaron.
83-233. — Coopérative vinicole et oléicole L'Adorée de Vins. Siège social: Vins.
83-234. — Coopérative vinicole La Transiane. Siège social: Trans-en-Provence.
83-237. — Coopérative vinicole L'Union régionale aupsoise. Siège social: Aups.
83-238. — Coopérative vinicole L'Emancipatrice, de Besse. Siège social: Besse-sur-Issole.
83-239. — Coopérative vinicole intercommunale de Bargemon-Callas-Claviers. Siège social: Callas.
83-240. — Coopérative vinicole La Roquebrunoise. Siège social: Roquebrune-sur-Argens.
83-241. — Coopérative vinicole La Fraternelle de Rougiers. Siège social: Rougiers.

B. — Achat en commun, approvisionnement:

83-206. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Saint-Maximin. Siège social: Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
83-214. — Coopérative agricole Le Progrès à Vidauban. Siège social: Vidauban.
83-218. — Coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement agricole du Revest. Siège social: le Revest-les-Eaux.
83-221. — Coopérative d'approvisionnement agricole de la Motte. Siège social: la Motte.
83-222. — Coopérative d'approvisionnement agricole d'Ampus. Siège social: Ampus.
83-223. — Coopérative d'approvisionnement agricole de Fox-Amphoux. Siège social: Fox-Amphoux.
83-226. — Coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement de Trans. Siège social: Trans-en-Provence.
83-227. — Coopérative agricole de Fréjus. Siège social: Fréjus.
83-228. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Roquebrune. Siège social: Roquebrune-sur-Argens.
83-230. — Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Montferrat. Siège social: Montferrat.
83-235. — Coopérative agricole de Bargemon. Siège social: Bargemon.
83-236. — Coopérative agricole d'approvisionnement de Pignans. Siège social: Pignans.

C. — Services:

83-201. — Coopérative agricole de labour de la Motte. Siège social: la Motte.
83-207. — Coopérative de culture mécanique de Salernes. Siège social: Salernes.

A/B. — Production, transformation, conservation et vente des produits agricoles. — Achat en commun, approvisionnement:

83-219. — Coopérative agricole de la région de Fayence. Siège social: Fayence.

B/C. — Achat en commun, approvisionnement. — Services:

83-217. — Coopérative d'approvisionnement Labour et utilisation de matériel agricole de Saint-Zacharie. Siège social: Saint-Zacharie.

Rectificatifs à de précédentes listes de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947:

Page 3213, *Allier*, C, supprimer 03-5: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Godronne, lieudit La Godronne, commune d'Yzeure » (retrait d'agrément).

Page 3213, *Alpes (Basses-)*, C, supprimer 04-1: « Coopérative agricole de labours de Clumanc-Tartonne, lieudit Laubré, commune de Clumanc » (retrait d'agrément); *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-1: « Coopérative de Broons, Broons » (coopérative dissoute).

Page 3214, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-47: « Coopérative La Trégromoise, Trégom » (coopérative dissoute); supprimer 22-53: « Coopérative de Plorec, Plorec » (coopérative dissoute).

Page 3215, *Lot-et-Garonne*, C, supprimer 48-8: « Coopérative agricole de culture mécanique de la région Sud-Ouest de Cancon, lieudit Lamonthe, commune de Cancon » (coopérative dissoute).

Page 3216, *Nièvre*, C, supprimer 58-10: « Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Saincaize, Saincaize » (retrait d'agrément).

Sixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947:

Page 4947, *Vendée*, C, supprimer 85-47: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Chuet, lieudit Le Chuet, commune des Landes-Génusson » (retrait d'agrément).

Page 4948, C, supprimer 85-61: « Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole La Grassonnière, lieudit La Grassonnière, commune du Tablier » (retrait d'agrément).

Septième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1947:

Page 5657, *Finistère*, C, supprimer 29-11: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles Le Dolmen de Saint-Pol-de-Léon, Saint-Pol-de-Léon » (coopérative dissoute).

Neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947:

Page 7691, *Cher*, 18-34 « Société coopérative agricole laitière d'achat en commun et d'approvisionnement de Dun-sur-Auron » appartient au type A: Production, transformation, conservation et vente de produitse agricoles et non au type B (a déjà fait l'objet d'un rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949 au sujet de la dénomination).

Page 7692, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-126: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Plouer, Plouer » (coopérative dissoute).

Page 7694, *Loire-Inférieure*, supprimer: E, Culture en commun, 44-8 « Coopérative agricole de culture en commun Le Progrès de Saint-Sulpice-des-Landes, Saint-Sulpice-des-Landes » (retrait d'agrément du 12 juin 1952).

Page 7696, *Nièvre*, C, supprimer 58-20: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Parize-le-Châtel » (retrait d'agrément).

Dixième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9961, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-157: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Plouasne » (coopérative dissoute); C supprimer 22-161: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-André-des-Eaux, Saint-André-des-Eaux » (coopérative dissoute).

Page 9962, C, supprimer 22-182: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Gué-Lambert, lieudit Gué-Lambert, commune de Trégueux » (coopérative dissoute).

Page 9964, *Loire-Inférieure*, C, supprimer 44-11: « Coopérative de motoculture de la Geneslière, lieudit la Geneslière, commune de Notre-Dame-des-Landes » (retrait d'agrément du 12 juin 1952).

Page 9965, *Morbihan*, A, supprimer 56-15: « Coopérative de producteurs de plants de pommes de terre de la vallée de l'Ellée », Plouray (retrait d'agrément).

Page 9957, *Rhin (Bas-)*, UA, N-15, au lieu de: « Centrale des coopératives laitières de Drulingen et environs », lire: « Centrale beurrière de Drulingen, union de coopératives laitières de Drulingen et environs ».

Onzième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9969, *Eure-et-Loir*, C, supprimer 28-11: « Coopérative agricole de motoculture de Belluet, commune de Gatelles, lieudit Belluet, commune de Gatelles » (coopérative dissoute); supprimer 28-19: « Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Guilleville, Guilleville » (coopérative dissoute); supprimer 28-27: « Coopérative agricole de culture mécanique de Nottonville, Nottonville » (coopérative dissoute); supprimer 28-31: « Coopérative d'utilisation de matériel de Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Léger-des-Aubées » (coopérative dissoute); supprimer 28-36: « Coopérative agricole de culture mécanique de Sérazereux, Dreux » (coopérative dissoute); supprimer 28-42: « Coopérative agricole de fabrication de cidre de Thimert, Thimert » (coopérative dissoute).

Treizième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1947:

Page 12101, *Cher*, C, supprimer 18-89: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Baudel, à Saint-Baudel » (coopérative dissoute).

Page 12102, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-191: « Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles L'Espérance de Plaine-Haute, Plaine-Haute » (coopérative dissoute).

Page 12105, *Nièvre*, C, supprimer 58-30: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Brèves, Brèves » (retrait d'agrément),

Quatorzième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948:

Page 2098, *Aisne*, C, supprimer 02-4: « Coopérative agricole de culture mécanique d'Acy, Acy » (retrait d'agrément); supprimer 02-10: « coopérative agricole de culture mécanique de Housset, Housset » (retrait d'agrément).

Page 2097, *Belfort (territoire de)*, supprimer AB, N-36: « Coopérative agricole d'approvisionnement, d'achat et de vente en commun de Delle et du territoire de Belfort, à Delle » (qui a fusionné avec N-9, Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement du territoire de Belfort) (10e liste de coopératives agricoles agréées, *Journal officiel* du 5 octobre 1947, p. 9957).

Quinzième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948:

Page 4356, *Indre-et-Loire*, C, supprimer 37-37: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cravant-les-Côteaux, hameau du Côteau-de-Sonnay, commune de Cravant-les-Côteaux » (coopérative dissoute).

Page 4357, *Loiret*, C, supprimer 45-56: « Coopérative agricole de culture mécanique de Courtenay, à Courtenay » (coopérative dissoute).

Seizième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1948:

Page 4414, *Cantal*, la coopérative 15-11 appartient au type C et non au type A; A, supprimer 15-16: « Coopérative laitière de Vic-sur-Cère, Vic-sur-Cère » (retrait d'agrément).

Page 4417, *Eure-et-Loir*, A, supprimer 28-48. « Société coopérative laitière de Saint-Georges-sur-Eure, Chartres » (coopérative dissoute); C, supprimer 28-59: « Société coopérative agricole de culture mécanique de la région de Dambron, Baigneaux » (coopérative dissoute); supprimer 28-78: « Société coopérative agricole de culture mécanique de Sainville, Sainville » (coopérative dissoute).

Dix-septième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948:

Page 6502, *Aisne*, A, supprimer 02-28: « Coopérative agricole laitière du Soissonnais » (cette coopérative agricole a été agréée à l'échelon national sous le numéro N-287).

Page 6502, C, supprimer 02-16: « Coopérative agricole de battage et utilisation de matériel en commun de la vallée de la Brune », Prisces (retrait d'agrément); supprimer 02-27: « Coopérative agricole de culture mécanique de Monceau-le-Waast », Monceau-le-Waast (retrait d'agrément); supprimer 02-38: « Coopérative agricole de culture mécanique de Prémont » Prémont (retrait d'agrément).

Page 6505, *Cher*, C, supprimer 18-112: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Gron à Gron » (coopérative dissoute); supprimer 18-121: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Cerbois, à Cerbois » (coopérative dissoute).

Page 6507, *Loire-Inférieure*, supprimer AB, 44-37: « Coopérative avicole de l'Ouest, Nantes » (retrait d'agrément du 12 juin 1952); supprimer B/C, 44-38: « Société coopérative agricole d'approvisionnement en commun pour la commune de Saint-Géréon, Saint-Géréon » (retrait d'agrément du 12 juin 1952); supprimer A, 44-39: « Coopérative agricole de Saint-Géréon pour la vente du Muscadet « Coteau de la Loire » et «Muscadet de Saint-Géréon », Saint-Géréon » (retrait d'agrément du 12 juin 1952).

Page 6509, *Bas-Rhin*, B, supprimer 67-252: « Coopérative agricole de Barembach, Barembach » (retrait d'agrément); supprimer 67-266: « Coopérative agricole de Wildersbach, Wildersbach » (retrait d'agrément).

Dix-huitième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7656, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-214: « Coopérative du Quillio, le Quillio » (coopérative dissoute); C, supprimer 22-225: « Coopérative agricole de Tréfumel, Tréfumel » (coopérative dissoute).

Page 7657, *Finistère*, A, supprimer 29-150: « Coopérative agricole du Ster-Goz, à Bannalec » (coopérative dissoute).

Page 7652, *Hérault*, N-66: « Coopérative départementale agricole des éleveurs de bétail de l'Hérault à Montpellier », passe du type B au type A/B/C/ production, transformation, conservation et vente des produits agricoles, achat en commun, approvisionnement, services (extension d'objet).

Page 7660, *Lot-et-Garonne*, C, supprimer 48-133: « Coopérative de motoculture de Leyritz-Moncassin, Leyritz-Moncassin » (coopérative dissoute).

Dix-neuvième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 novembre 1948:

Page 10960, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-304: « Coopérative du Bois-Veloup, Trémuson, lieudit Bois-Veloup, commune de Trémuson » (coopérative dissoute).

Page 10961, *Côtes-du-Nord*, C, supprimer 22-326: « Coopérative de Mégrit, Mégrit » (coopérative dissoute).

Page 10970, *Nièvre*, C, supprimer 58-41 « Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre-le-Moutier-Nord, Saint-Pierre-le-Moutier » (retrait d'agrément).

Vingtième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949:

Page 731, *Loire-Inférieure*, A, supprimer 44-44: « Coopérative laitière de la vallée de Couëron, lieudit la Noe-Allais, commune de Couëron » (retrait d'agrément du 12 juin 1952).

Page 725, *Morbihan*, supprimer UA, N-125: « La Morbihannaise, Union départementale des coopératives agricoles des producteurs du Morbihan, Vannes » (coopérative dissoute).

Vingt et unième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1949: page 4301, *Garonne (Haute-)*, ABC, la coopérative N-152 « Agricoop », prend la dénomination suivante: « Société coopérative agricole Agricoop ».

Vingt-deuxième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949:

Page 5132, *Nièvre*, C, supprimer 58-52: « Coopérative de culture mécanique des Côtes du Nozet, Saint-Andelain, lieudit Bois-Renaud, commune de Saint-Andelain » (retrait d'agrément); supprimer 58-53: « Coopérative de motoculture de Bona, Bona » (retrait d'agrément).

Page 5135, *Rhin (Bas-)*, B, supprimer 67-361: « Coopérative agricole de Bourg-Bruche, Bourg-Bruche » (retrait d'agrément).

Page 5136, *Rhin (Bas-)*, supprimer 67-478: « Coopérative agricole d'achat de bétail et d'approvisionnement du département du Bas-Rhin à Strasbourg, Strasbourg » (retrait d'agrément); *Saône (Haute-)*, C, 70-58, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de Faverney », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Faverney »; C, 70-61, au lieu de: « Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Cintrey », lire: « Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle des producteurs de lait de la région de Cintrey ».

Vingt-troisième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1949: page 6973, *Vienne (Haute-)*, N-191: « Société coopérative agricole de la Haute-Vienne, dite Copufal, à Limoges » passe du type A au type ABC, production, transformation, conservation et vente des produits agricoles, achat en commun et approvisionnement, services (extension d'objet).

Vingt-quatrième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 septembre 1949: page 9261, *Eure-et-Loir*, C, supprimer 28-99: « Coopérative agricole de culture mécanique du Boulay-d'Achères, commune de Clevilliers, Dreux » (coopérative dissoute); supprimer 28-102: « Coopérative agricole de culture mécanique de Chêne-Garnière, Dreux » (coopérative dissoute).

Vingt-cinquième liste.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950:

Page 3258, *Aisne*, C, supprimer 02-41: « Coopérative agricole de culture mécanique du canton de Neuilly-Saint-Front », Neuilly-Saint-Front (coopérative agréée sur le plan national sous le numéro N-357); supprimer 02-78: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles d'Estrées, Estrées » (retrait d'agrément); A, supprimer 02-88: « Coopérative agricole cidrière de la Thiérache » (coopérative agréée à l'échelon national sous le numéro N-368).

Page 3261, *Aude*, AC, supprimer 11-362: « Coopérative agricole lauragaise, Castelnaudary » (coopérative agréée à l'échelon national sous le numéro N-377).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Prix de vente d'une brochure.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 27 janvier 1953, le prix de vente de la brochure intitulée: « Barème Articles de sports, instruments de musique, accessoires de théâtre » est fixé à 200 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés;
Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et du logement, 2, rue Gœthe, à Paris (16e) et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 245 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et du logement, 2, rue Gœthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Création de quartiers de compensation dans diverses communes.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget en date du 20 mai 1953, pris en application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifié notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, est déclarée d'utilité publique et urgente la création de zones de compensation, destinées à faciliter les opérations de remembrement sur le territoire des communes de:

Bonneuil-en-France (Seine-et-Oise);
Caen (Calvados).

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du ministre de l'agriculture en date du 3 juin 1953, pris en application de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, sont homologuées, pour la détermination du coût de reconstitution des approvisionnements en provenance de l'extérieur de l'exploitation pour tous les départements de la France métropolitaine, y compris la Corse, les bases de calcul constituant le barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, un exemplaire de celui-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et du logement et un autre à chacune des délégations départementales ou interdépartementales dudit ministère.

ELECTIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Caisse d'allocation vieillesse des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires.

RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — *Avoués d'instance.*

Titulaires: MM. Chain, Ozanne. — Suppléants: MM. Labat, Degouy.

II. — *Avoués à la cour.*

Titulaire: M. Wislin. — Suppléant: M. Tisset.

III. — *Huissiers.*

Titulaires: MM. Rogez, Lavrat, Bruno, Maitre. — Suppléants: MM. Thomas-Olivera, Perrodeau, Larue, Lainey.

IV. — *Greffiers de paix.*

Titulaires: MM. de Latour, Margus, Chancel. — Suppléants: MM. Perrin (Georges), Siramy, Briant.

V. — *Greffiers civils et cour.*

Titulaire: M. Perrin (Paul). — Suppléant: M. Lot.

VI. — *Greffiers de commerce.*

Titulaire: M. Schmitz. — Suppléant: M. Regnard.

VII. — *Commissaires priseurs.*

Titulaire: M. Tabourdeau. — Suppléant: M. Jeanneau.

VIII. — *Agréés.*

Titulaire: M. Garcin. — Suppléant: M. Deleau-Deshayes.

IX. — *Syndics, arbitres et administrateurs judiciaires.*

Titulaires: MM. Guinot, Sumien. — Suppléants: MM. Monnot des Angles, Godchot.

X. — *Agents de change, courtiers valeurs et jurés.*

Titulaires: MM. Roubi, Parent. — Suppléants: MM. Borniche, Dougerolle.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du jeudi* 23 *juillet* 1953.

(*Journal officiel* du 24 juillet 1953.)

Dans le scrutin (n° 1925) sur le renvoi à la suite de la discussion de l'interpellation de M. Magendie sur l'acquittement du gouverneur de la Côte française des Somalis de 1941:

M. Boganda, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de commissaires adjoints stagiaires du gouvernement chérifien à Rabat (Maroc).

Un concours pour le recrutement de trois commissaires adjoints du gouvernement chérifien stagiaires aura lieu à partir du 30 novembre 1953 à Rabat, Paris, Alger et Tunis.

Les inscriptions seront reçues à la direction des affaires chérifiennes à Rabat jusqu'au 31 octobre 1953.

Diplôme exigé: licence en droit.

Tous renseignements complémentaires seront fournis par la direction des affaires chérifiennes à Rabat, l'office du Maroc, 21, rue des Pyramides, à Paris, le gouvernement général à Alger et la résidence générale à Tunis.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de pêches originaires et en provenance d'Italie.

(Poste 8 du procès-verbal de la commission mixte franco-italienne du 18 avril 1953.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 30 avril 1953, les importateurs sont informés qu'un contingent de pêches (Ex 77 B du tarif des douanes) originaires et en provenance d'Italie, est ouvert à l'importation.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation établies sur formule AC et accompagnées de deux factures *pro forma* établies par le vendeur étranger ou son représentant qualifié, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le huitième jour (à midi) suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Les fruits importés devront répondre aux conditions prévues par la réglementation française sur la répression des fraudes.

Ils devront, notamment, être de qualité saine, loyale et marchande.

Chaque colis devra être de composition homogène.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Inférieure).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 13 et 14 octobre 1953 au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Inférieure).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats doivent avoir eu plus de vingt-cinq ans et moins de trente ans au 1er janvier de l'année en cours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939. Les candidats du sexe masculin doivent, par ailleurs, avoir satisfait aux obligations militaires.

Les dossiers de candidature devront être adressés sous pli recommandé, avant le 20 septembre 1953, au directeur du centre hospitalier régional de Rouen. Toutes indications concernant le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier seront fournies aux personnes qui en feront la demande à la préfecture de la Seine-Inférieure (division de l'assistance, 3e bureau).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 29 juillet 1953.	
349 95	Etats-Unis	1 $ USA	350	..(1)	.... ..	349 95	.... ..
353 40	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	353 40	.... ..
463 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8329 ..	Allemagne occ.	100 D. Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8318 ..	8346 ..
694 85	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	694 80	694 75
5032 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5030 ..	5029 50
973 50	Grande-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	973 30	973 25
9201 ..	Pays-Bas	100 fl	9240 32	9141 60	9229 80	9198 ..	.... ..
6745 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6745 ..	.... ..
7984 ..	Suisse	100 f. s	8083 98	7944 ..	8064	7993 ..	7984 ..
1063 ..	Egypte	1 liv. ég	1063 04	997 .	1013 .	1002 ..	.... ..
56 43	Italie	100 lire	56 622	55 60	56 45	56 15	.... ..
4040 ..	Mexique	100 pes	4037 97	4025 ..	4090 .	.... ..	.... ..
4997 50	Norvège	100 c. n	4990 .	4960 .	4940 .	4995 ..	4960 ..
1218 50	Portugal	100 esc	1247 39	1208 25	1226 80	1218 ..	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4894 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie ..	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2)	1353 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	4060
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES EAUX DU SUD-EST

(Anciennement dénommée: Société des eaux du littoral varois, puis Compagnie française des eaux.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE DU GÉNÉRAL-LECLERC, SAINT-RAPHAEL (VAR)

R. C.: Fréjus n° 4111 B.

1° *Obligations* 6 0/0 1930, 1re *tranche de* 250 *F* (*ex*-500 *F*).

Liste numérique des 58 obligations amorties au tirage du 10 avril 1953 et remboursables depuis le 1er juin 1953 et des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
231 à 240	**6/53**	1.581 à 1.590	6/52	3.271 à 3.280	6/52
261 à 270	6/52	1.671 à 1.680	6/51	**3.281 à 3.290**	**6/53**
376 à 380	6/50	**2.011 à 2.020**	**6/53**	3.351 à 3.360	6/50
621 à 625	12/45	2.440	12/48	**3.991 à 4.000**	**6/53**
692 à 700	12/48	2.701 à 2.710	6/52	4.028 à 4.030	6/51
761 à 770	6/51	2.801 à 2.806	6/50	4.041 à 4.050	6/52
1.150	6/50	2.809	6/50	**4.221 à 4.228**	**6/53**
1.291 à 1.300	**6/53**				

2° *Obligations* 6 0/0 1932, 2e *tranche de* 250 *F* (*ex*-500 *F*).

Liste numérique des 85 obligations amorties au tirage du 10 avril 1953 et remboursables depuis le 1er juin 1953 et des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
4.411 à 4.420	6/52	6.351 à 6.357	6/52	8.017 à 8.019	6/50
4.461 à 4.463	**6/53**	6.368 à 6.370	6/51	**8.031 à 8.040**	**6/53**
4.521 à 4.526	12/48	**6.501 à 6.510**	**6/53**	**8.371 à 8.380**	**6/53**
4.531 à 4.540	6/51	**6.761 à 6.770**	**6/53**	8.451 à 8.458	6/52
5.021 à 5.030	**6/53**	6.831 à 6.840	6/50	9.002 à 9.005	12/45
5.161 à 5.170	6/52	**7.001 à 7.010**	**6/53**	9.006 à 9.008	6/52
5.571 à 5.580	**6/53**	7.621 à 7.630	6/50	**9.009 et 9.010**	**6/53**
5.981 à 5.990	6/52	7.731 à 7.732	6/50		
6.021 à 6.030	**6/53**	7.981 à 7.990	6/52		

3° *Obligations* 6 0/0 1934 *de* 500 *F* (*ex*-1.000 *F*).

Les porteurs sont informés que l'amortissement du 1er août 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er *août* 1948.

412 413 415.

VISCOSE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.800 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5 ET 7, AVENUE PERCIER, A PARIS

R. C.: Seine n° 368353 B.

Obligations 5 3/4 0/0 1952 *de* 10.000 *F.*

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 29 juin 1953 et remboursables à partir du 1er août 1953 à 11.500 F.

26.928 à 28.216.

Pour parfaire cet amortissement, la société a procédé au rachat en Bourse de 532 obligations.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 16 octobre* 1952.)

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1941

DE LA

Compagnie continentale du gaz.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1941) de la Compagnie continentale du gaz sont informés que l'amortissement du 1er septembre 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro de l'obligation restant à rembourser.

Amortissement 1946.

7.179.

PAIX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE AU CAPITAL DE 112.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 13, QUAI DU MARÉCHAL-FOCH, DOUAI (NORD)

R. C.: Douai n° 20.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 2 juillet 1953 et remboursables à 10.000 F à partir du 1er août 1953;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
1 à 56	51	4.662 à 4.796	53
604 à 690	52	5.972 à 6.000	51

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er août 1953, la société a procédé au rachat en Bourse de 42 obligations.

L'ECONOMIE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: SUIPPES (MARNE)

R. C.: Châlons 3791.

1° Liste des obligations 5 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 13 juin 1953 et remboursables à dater du 1er janvier 1954 à 500 F net, coupon n° 49 attaché.

26	102	103	110	141	145	148	728	729	730	731	733	736	779
158	159	160	162	163	166	173	780	783	784	785	812	814	817
527	528	623	659	676	718	725	818						

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.
3	41	138	27	638	41
8	43	199	47	639	43
10	47	237	47	641	23
35	35	243	43	658	47
40	39	264	39	669	45
45	35	268	47	674	45
47	39	319	47	675	45
53	45	352	47	709	41
67	45	358	43	766	29
73	47	385	41	769	45
79	29	386	33	770	43
81	47	419	45	771	41
83	31	431	47	772	37
86	47	549	47	790	47
87	43	567	47	820	47
90	23	570	33	823	47
92	47	575	45	825	47
99	41	576	45	828	47
111	47	615	47	832	45
114	47	627	37	835	45
118	47	629	23	841	29
134	47	631	41	844	23
136	31	636	47	847	23
137	21	637	43	848	29

2° Liste des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties au tirage du 13 juin 1953 et remboursables à dater du 1er avril 1954, coupon n° 23 attaché.

Titres de 1.000 F remboursables à 1.000 F net.

16	22	102	109	125	126	127	128
136	168	173	185	266	300	363	388

Titres de 5.000 F remboursables à 5.000 F net.

586	587	596	600	601	614	623	624	630

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.	NUMÉROS des titres.	NUMÉRO du coupon attaché.	TAUX de remboursement.
193	19	1.000	491	19	5.000
305	19	1.000	538	19	5.000
343	19	1.000	585	21	5.000
490	21	5.000			

3° Liste des obligations 4 0/0 1946 sorties au tirage du 13 juin 1953 et remboursables à dater du 1er janvier 1954, coupon n° 17 attaché.

Titres de 1.000 F remboursables à 1.000 F net.

5	46	47	78	79	112	118	165	179

Titres de 5.000 F remboursables à 5.000 F net.

218	250	306	347	360	378

Obligation sortie aux tirages antérieurs et non présentée au remboursement.

Titre n° 20, coupon 11 attaché, remboursable à 1.000 F.

Remboursement de toutes ces obligations contre remise des titres au siège social, à Suippes (Marne), chemin de la Louvière.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F à 1/2 0/0 1931

DE LA

Société méridionale de transport de force.

Amortissement 1953.

1° 1.546 obligations rachetées et amorties;

2° Liste numérique: *a*) des 663 obligations sorties au tirage du 15 juillet 1953, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 septembre 1953, coupon du 15 mars 1954 attaché, à 1.000 F; *b*) des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1953 et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des séries d'obligations indiquent l'année d'échéance de remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
78 et 79	48	19.351 à 19.360	49
290	48	19.393 et 19.394	49
901 à 910	53	19.931 à 19.940	53
1.151	48	20.000	48
1.259 et 1.260	49	20.091 à 20.100	53
1.261 à 1.270	53	20.821 à 20.830	53
1.578	48	21.901 à 21.910	53
1.681 à 1.690	53	22.001 à 22.010	53
2.051 à 2.060	53	22.250	50
2.141 à 2.150	53	22.831 à 22.840	53
2.323 à 2.326	49	23.363 et 23.364	48
2.508 à 2.510	50	23.981 à 23.990	53
2.521	53	24.010	48
2.529 et 2.530	53	24.701 à 24.710	53
3.241 à 3.250	53	24.851 à 24.860	47
3.294	48	25.261 à 25.270	53
3.671 à 3.680	53	25.931 à 25.940	53
4.051 à 4.060	53	26.011 à 26.020	53
4.251 à 4.257	48	26.267	48
4.758	50	26.521 à 26.530	53
4.891 à 4.900	53	27.227 à 27.229	47
5.228	50	27.241 à 27.250	53
5.271 à 5.280	53	27.359 et 27.360	49
5.381 à 5.390	53	27.726 à 27.729	48
6.171 à 6.180	53	27.951 à 27.960	53
6.602	48	28.161 à 28.170	53
6.620	50	28.257 à 28.260	48
6.981 à 6.990	53	28.861 à 28.870	53
7.391 à 7.400	50	29.161 à 29.169	47
7.437 à 7.440	48	29.341 à 29.350	53
7.921 à 7.930	53	29.687 et 29.688	48
8.161 à 8.170	53	29.961 à 29.970	53
8.971 à 8.980	53	30.031 à 30.040	53
9.121 à 9.124	48	30.491 à 30.500	53
9.359 et 9.360	48	30.711 à 30.720	53
9.392 à 9.396	47	32.001 à 32.010	53
9.941 à 9.950	53	33.121 à 33.130	53
10.131 à 10.140	53	33.461 à 33.466	50
10.590	48	33.951 à 33.960	53
10.840	48	34.011 à 34.020	53
11.000	48	34.166 à 34.170	49
11.491 et 11.492	49	34.282 à 34.290	48
11.871 à 11.880	53	34.382 à 34.390	50
12.071 à 12.080	53	34.417 à 34.449	49
13.231 à 13.240	53	34.451 à 34.460	49
13.731	48	34.541 à 34.550	53
13.961 à 13.970	53	35.151 à 35.160	53
13.982 à 13.984	48	35.706 à 35.710	48
14.010	50	35.921 à 35.930	53
14.301 à 14.310	53	36.011 à 36.018	47
14.497 à 14.500	48	36.065 à 36.070	50
14.861 à 14.870	53	36.152	48
15.570	47	36.441 à 36.450	53
15.811 à 15.820	53	36.581 à 36.590	53
15.935 à 15.940	47	37.311 à 37.320	53
16.041 à 16.050	53	37.401	49
16.741 à 16.750	49	37.921 à 37.930	53
16.971 à 16.980	53	38.101 à 38.110	53
17.961 à 17.970	53	39.001 à 39.010	53
18.001 à 18.005	49	39.101 à 39.110	50
18.331 à 18.340	53	39.821 à 39.830	53
19.021 à 19.030	50	39.881 à 39.890	53
19.091 à 19.100	53		

Société des Ateliers et Chantiers de France

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 612.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 19, RUE LOUIS-LE-GRAND
R. C.: Seine n° 13738.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 160 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 octobre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE GENERALE DE RADIOLOGIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 246.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: 34, BOULEVARD DE VAUGIRARD, PARIS (15e)
R. C.: Seine n° 70761.

Obligations 3 3/4 0/0 1948 *de* 10.000 *F.*

Cinquième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 99 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 septembre 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE STEPHANOISE de CONSTRUCTIONS MECANIQUES

(Anciens établissements Clair frères.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 72.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 72.000 ACTIONS DE 1.000 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE ACHILLE, A SAINT-ETIENNE (LOIRE)
R. C.: Saint-Etienne 3899.

Emprunt de 10.000 obligations 6 1/2 0/0 1952 de 10.000 F.

Rectificatif à l'annonce parue au *Journal officiel* du 10 juillet 1953, page 6140:

Liste des obligations sorties au tirage du 25 juin 1953 et remboursables à partir du 1er août 1953 à 10.029 F.

Au lieu de: « 5.002 à 5.418 », lire: « 5.002 à 5.451 »,

payables au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes ses succursales et agences de France.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Khorassantian (Serge), né à Constantinople le 1er mai 1901, demeurant à Paris (20e), 2, rue du Jourdain, agissant tant pour lui que pour son fils mineur, né à Paris (12e) le 14 juin 1947, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Corassant.

M. Abraham-Berek (dit Adolphe) Wajsman, tapissier, né à Konskie (Pologne) le 19 novembre 1901, demeurant à Paris (12e), 35, rue Crozatier, agissant tant en son nom qu'en celui de son fils mineur, Pierre, né à Clichy (Seine) le 30 mai 1935, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lebianc, ou subsidiairement celui de Vaissier, ou Varlier, ou Varnier.

BILANS

LA NATIONALE

COMPAGNIE DE REASSURANCES DE TOUTE NATURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

14, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 213998 B.

Bilan au 31 décembre 1952.

ACTIF	
Immeubles et participations immobilières	43.849.234 »
Valeurs mobilières	1.084.337.431 »
Caisse, banques et placements temporaires	316.928.922 »
Valeurs mobilières déposées par les rétrocessionnaires	149.189.016 »
Réserves mathématiques branche vie à la charge des rétrocessionnaires	809.538.934 »
Portion de primes non acquises à la charge des rétrocessionnaires (autres branches)	304.215.757 »
Provision pour sinistres à la charge des rétrocessionnaires	639.825.662 »
Créances pour espèces laissées entre les mains des cédants en représentation d'engagements techniques de réassurances acceptées	1.750.712.501 »
Comptes courants débiteurs de sociétés diverses	210.944.201 »
Débiteurs divers	27.751.177 »
Total	5.367.322.901 »

PASSIF	
Capital	200.000.000 »
Réserve légale	3.000.000 »
Réserve pour fluctuation des changes et valeurs	6.650.000 »
Réserve spéciale de réévaluation	29.331.195 »
Réserve pour créances douteuses	2.000.000 »
Réserve de prévoyance en faveur du personnel	3.834.132 »
Frais généraux dus	3.717.652 »
Réserves mathématiques branche vie au 31 décembre 1952	1.413.131.721 »
Portion de primes non acquises au 31 décembre 1952 (autres branches)	663.132.620 »
Provision pour sinistres en cours de règlement au 31 décembre 1952	1.287.094.769 »
Dettes pour espèces et valeurs remises par les rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de rétrocessions:	
a) Espèces	1.281.751.610 »
b) Titres	149.189.016 »
Comptes courants créditeurs de sociétés diverses	274.200.787 »
Créditeurs divers	46.148.703 »
Solde	1.084.666 »
Total	5.367.322.901 »

Compte général des pertes et profits de l'exercice 1952.

DEBIT			CREDIT		
Report des réserves techniques au 31 décembre 1951 à la charge des rétrocessionnaires:			Report du solde créditeur de l'exercice précédent..		99.807 »
Réserves mathématiques branche vie	682.421.638 »		Report des réserves techniques au 31 décembre 1951 revalorisées:		
Portion de primes non acquises (autres branches)	228.563.830 »		Réserves mathématiques branche vie	1.330.569.674 »	
Provision pour sinistres en cours de règlement	580.729.998 »		Portion de primes non acquises (autres branches)	540.395.032 »	
		1.491.715.466 »	Provision pour sinistres en cours de règlement	1.058.252.955 »	
					2.919.217.661 »
Sinistres		1.484.976.936 »	Primes (annulations et ristournes déduites)		3.035.312.950 »
Commissions		967.926.843 »	Produits divers		2.173.846 »
Frais généraux		66.838.789 »	Produits des fonds placés		61.035.511 »
Primes rétrocédées		1.657.890.230 »	Sommes payées par les rétrocessionnaires:		
Réserves techniques au 31 décembre 1952:			Pour sinistres	784.605.841 »	
Réserves mathématiques branche vie	1.443.134.721 »		Pour commissions	529.327.109 »	
Portion de primes non acquises (autres branches)	663.132.620 »				1.313.932.950 »
Provision pour sinistres en cours de règlement	1.287.094.769 »		Sommes à la charge des rétrocessionnaires:		
		3.393.362.110 »	Pour réserves mathématiques branche vie	809.538.991 »	
Différence sur valeurs mobilières et change		21.628.098 »	Pour portion de primes non acquises (autres branches)	304.245.757 »	
Solde créditeur		1.084.666 »	Pour sinistres à régler	639.825.652 »	
					1.753.610.413 »
		9.085.423.168 »			9.085.423.168 »

REPARTITION

Provision pour répartition minima garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946)	350.450 »
Affectation à la réserve légale	500.000 »
Complément de répartition (1 p. 100)	116.816 »
Solde à reporter	117.400 »
Total égal au solde créditeur avant répartition	1.084.666 »

Récapitulation des valeurs appartenant à la société au 31 décembre 1952.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX DE REVIENT	VALEUR BOURSIÈRE au 31 décembre 1952.	VALEUR figurant au bilan.
	Francs.	Francs.	Francs.
Fonds d'Etat français	48.585.257 »	55.740.893 »	48.585.257 »
Fonds garantis par le Gouvernement français	170.155.501 »	182.969.858 »	170.155.501 »
Obligations garanties	202.371.996 »	191.581.795 »	202.371.996 »
Obligations diverses	202.658.393 »	218.552.861 »	202.658.393 »
Actions	12.549.407 »	18.230.752 »	12.549.407 »
Valeurs étrangères diverses	466.281.108 »	467.515.922 »	418.016.877 »
Totaux	1.102.601.662 »	1.134.621.991 »	1.054.337.431 »
Immeubles et participations immobilières	.....	.....	43.849.234 »
Total des valeurs appartenant à la société	.....	.....	1.128.186.665 »
Valeurs remises par les rétrocessionnaires	.....	.....	149.189.016 »
Total général	.....	.....	1.277.375.681 »

MUTUELLE GÉNÉRALE FRANÇAISE ACCIDENTS

SOCIETE D'ASSURANCE A FORME MUTUELLE

FONDEE EN 1883

ENTREPRISE NATIONALISÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Siège Social : 19 et 21, Rue Chanzy, LE MANS

ETAT A-1. **Bilan général au 31 décembre 1952.**

ACTIF	
Placements:	
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la Caisse des dépôts et consignations:	
a) Appartenant à la société	119.962.502
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	29.333.130
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938.):	
1. Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français garanties par l'Etat français ou assimilées, admises sans limitation	1.631.374.007
2. Autres valeurs	590.320.518
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
1. Valeurs en représentation des engagements de la société prévus à l'article 149 du décret du 30 décembre 1938	7.953.816.326
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société, en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	47.512.877
VI. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	93.855.573
VII. Autres valeurs détenues par la société	16.986.503
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
a) Valeurs	271.098.222
b) Espèces	722.625.503
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	871.969
Créances légales sur les fonds de majoration de rentes	8.091.353
Espèces en caisse au siège social	294.212.007
Banques, chèques postaux	334.023.488
Compte courant au Trésor (art. 157 du décret du 30 décembre 1938)	457.442.052
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	127.213.764
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	863.450.950
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date:	
1. Primes nettes d'impôts et de commissions (art. 160 du décret du 30 décembre 1938)	839.942.159
2. Impôts et commissions sur primes ci-dessus	324.270.503
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	222.467.878
f) Primes contentieuses	224.693.006
g) Autres créances sur les agents et courtiers	65.978.315
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	162.629.306
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	90.073.566
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires	76.165.164
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires	61.119.312
Réserves pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	649.189.090
Réserves pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires	212.403.979

PASSIF		
Fonds d'établissement (assurance maritime)		4.980.000
Emprunt pour fonds d'établissement (assurance maritime), montant initial: 20.000.000, amortissements effectués: 4.980.000		15.020.000
Fonds de prévoyance		3.336.768
Réserve spéciale de réévaluation du bilan (sur immeubles), exercice 1948	86.770.525	
Réserve spéciale de réévaluation du bilan (sur immeubles), exercice 1952	291.830.867	378.601.392
Réserve de garantie:		
a) Décrets des 30 décembre 1938 et 23 juin 1939	228.212.514	
b) Dommages de guerre	108.074.823	336.287.337
Réserve pour cautionnements		129.068.419
Engagements de la société envers les assurés: réserves techniques (art. 149. 1°, du décret du 30 décembre 1938):		
1. Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail, réassurances non déduites:		
a) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)		2.200.123.899
b) Réserve de capitalisation		20.535.608
2. Opérations d'assurances directes, réassurances non déduites:		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		2.063.587.923
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		7.348.368.056
c) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)		195.926.108
d) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats)		46.662.571
3. Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites:		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		289.031.670
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		822.597.237
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149. 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		626.784.086
b) Dettes immédiatement exigibles		23.518.506
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149. 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces		72.560.931
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149. 5°, du décret du 30 décembre 1938)		3.022.382
Dettes envers les agents et courtiers:		
a) Soldes de comptes créditeurs	219.119.227	
b) Commissions non acquises (sur primes restant à encaisser)	205.126.543	
c) Commissions sur primes à émettre	150.818.225	
d) Participations bénéficiaires différées	3.067.009	578.161.004
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces		624.964.170
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société		93.855.573
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		151.736.325

ETAT A-1. **Bilan général au 31 décembre 1951.**

ACTIF (*suite*)		
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		508.544
Créances diverses (débiteurs divers) :		
Avances aux employés et agents de la société	12.037.159	
Caisse de compensation allocations familiales (remboursements à recevoir	8.689.904	
Arrérages de rentes payés d'avance	14.761.150	
Autres débiteurs	30.471.533	
		65.959.746
Intérêts échus et non recouvrés		15.541.923
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)		118.220.748
Recours et sauvetages sur sinistres		174.599.834
Mobilier, matériel et agencement		1
Autres éléments d'actif immobilisé		9.312.032
Autres éléments :		
Créances pour dommages de guerre		105.320.995
Total de l'actif		17.053.936.845

PASSIF (*suite*)		
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		58.924.507
Loyers et revenus perçus d'avance		4.284.194
Dettes diverses (créditeurs divers) :		
Acomptes des assurés sur quittances émises ou à émettre	8.161.629	
Autres créditeurs	24.948.050	
		33.109.679
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées		299.593.174
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances :		
a) Frais de gestion sur primes à émettre	39.221.752	
b) Primes restant à céder (émises et à émettre)	16.343.100	
		55.564.852
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif		3.629.900
Autres éléments du passif :		
Provision de reconstitution « Dommages de guerre »	130.917.235	
Amortissement des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)	17.160.106	
Engagements divers non échus	61.795.931	
		309.873.272
Total du passif		17.053.936.845

ETAT A-2. **Etat détaillé des profits et pertes de la société.**

DEBIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances*		
Sinistres payés		5.606.008.571
Commissions échues		2.301.881.497
Primes cédées en réassurances		1.242.246.491
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :		
a) Risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		2.352.619.592
b) Sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		8.170.965.293
c) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats) :		
1. Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers	195.926.108	
2. Réserves diverses	46.662.571	
		242.588.679
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice		299.593.174
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		824.303.695
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		135.404.895
Autres éléments de débit imputables aux catégories gestion des rentes droit commun, arrérages payés		11.231.033
Frais généraux et impôts à la charge de la société :		
a) Frais généraux	1.422.775.797	
b) Impôts	188.118.770	
c) Allocations régime de prévoyance du personnel	97.823.394	
		1.708.717.961
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*		
Arrérages de rentes payés		147.642.235
Frais généraux		20.826.075
Capitaux constitutifs sortis :		
a) Par suite de versement à la C. N. R.		108.373
b) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement aux résultats des opérations d'assurances)		3.439.120
c) Par suite de revisions (virement aux résultats des opérations d'assurances)		19.452.795
d) Autres sorties (virement aux résultats des opérations d'assurances)		1.181.373
Pertes sur réalisation des valeurs affectées à la G. S.		1.698

CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances*		
Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices nets d'impôts et nets d'annulations		10.358.951.293
Primes acquises à l'exercice et non émises		893.150.950
Part des réassureurs dans les sinistres payés		708.563.288
Recours et sauvetages sur sinistres		195.951.296
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		999.686.089
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :		
a) Risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)		1.791.717.417
b) Sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)		6.697.743.928
c) Autres réserves techniques (évaluation des autres engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats) :		
1. Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers)	101.263.482	
2. Réserves diverses	29.259.690	
		130.523.172
Réserve pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées du 31 décembre de l'exercice précédent		273.910.016
Autres éléments de crédit imputables aux catégories :		
Commissions sur primes cédées en réassurances	341.451.739	
Compte de participation sur cessions	13.500.077	
Remboursements de capitaux constitutifs de rentes	24.089.830	
Gestion des rentes droit commun : capitaux et intérêts R. M.	104.940.327	
		483.981.973
Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.)		20.826.075

ETAT A 2. **Etat détaillé des profits et pertes de la société.**

DEBIT (*suite*).		
Réserves au 31 décembre de l'exercice:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		2.260.422.899
Réserve de capitalisation		20.535.608
Autres éléments du débit imputables à la G. S.: dépenses appareils de prothèse		1.548.587
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts		22.903.346
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		8.275.698
Moins-value par estimation de valeurs		7.827.438
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		577.138
Pertes sur réalisations de monnaies étrangères		63.101
Pertes diverses		4.146.855
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		
a) Versés		553.486.225
b) Dus		463.325.682
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172, décret du 30 décembre 1938)		14.487.087
Autres amortissements		205.892
Réserves ou provisions au 31 décembre:		
Fonds d'établissement (assurance maritime)	4.980.000	
Fonds de prévoyance	3.336.768	
Réserve spéciale de réévaluation du bilan	378.691.392	
Réserve de garantie	333.610.118	
Réserve pour cautionnements	115.661.549	
Réserve complémentaire Tunisie	13.406.869	
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	3.629.900	
		853.226.596
Autres éléments de débit:		
Intérêts sur dépôts de garantie des réassureurs	15.579.615	
Intérêts crédités à la réserve mathématique droit commun	5.328.013	
Intérêts obligataires du fonds d'établissement assurance maritime	973.681	
		21.881.309
Excédent de l'exercice affecté à la réserve de garantie sous déduction de l'impôt sur les sociétés		4.061.959
Total du débit		27.322.191.971

CREDIT (*suite*).		
2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*		
Capitaux constitutifs de rentes virés des résultats des opérations d'assurances:		
a) A la suite de sinistres		426.743.325
b) A la suite de revisions		9.917.019
Revenus des valeurs affectées à la G. S.		105.480.404
Bénéfices sur réalisation des valeurs affectées à la G. S.		14.240.855
Plus-value par estimation de valeurs		112.816
Report des reserves du 31 décembre de l'exercice précédent:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)		1.894.608.021
Réserve de capitalisation		20.522.171
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.: capitaux constitutifs appareils de prothèse (virement des résultats des opérations d'assurances)		13.505.239
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Revenus des valeurs mobilières		300.320.338
Revenus des immeubles		33.392.120
Revenus des prêts hypothécaires		1.920
Revenus des autres valeurs		
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		1.639.913 138.305.338
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		29.272.013
Plus-value par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		6.795.173
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		1.626.418
Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères		62.056
Revenus intérêts et bénéfices divers		20.803.834
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)		1.016.326.347
Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:		
Fonds d'établissement (assurance maritime)	3.880.000	
Fonds de prévoyance	3.336.768	
Réserve spéciale de réévaluation du bilan	86.770.525	
Réserve de garantie	242.507.662	
Réserve pour cautionnements	80.465.709	
Réserve complémentaire Tunisie	10.849.547	
Autres réserves pour diminution éventuelle des valeurs d'actif	13.690.013	
		441.500.284
Plus-value de réévaluation du bilan exercice 1952		291.830.867
Total du crédit		27.322.191.971

ETAT A 3. **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1).**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR estimée selon les règles des articles 169 et 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR au 31 décembre estimée selon les règles de l'art. 170-2° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR figurant au bilan.
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la Caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	116.704	119.962	119.962
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	29.323	29.340	29.323
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	1.634.374	1.606.847	1.634.374
b) Autres valeurs	590.320	615.375	590.320
Total III	2.224.694	2.222.222	2.224.694
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. Valeurs visées à l'article 154 du décret	7.811.459	8.296.964	7.811.459
C. Valeurs visées à l'article 164 du décret	142.386	142.463	142.386
Total IV: valeurs en représentation des engagements de la société prévus à l'article 149, décret 30-12-38	7.953.846	8.439.427	7.953.846

(1) Etat arrêté aux milliers de francs, les chiffres suivants étant négligés.

ETAT A-3. **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société (1)**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR estimée selon les règles des articles 169 et 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR au 31 décembre estimée selon les règles de l'art. 170-2° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR figurant au bilan.
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154 du décret	20.200	20.187	20.200
Valeurs de l'article 164 du décret	15.199	15.247	15.199
b) Autres valeurs	12.112	12.112	12.112
Total V	47.512	47.546	47.512
VI. Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	85.759	89.153	89.153
Valeurs visées à l'article 164 du décret	4.536	4.702	4.702
Total VI	90.295	93.855	93.855
VII. Autres valeurs détenues par la société	16.986	16.986	16.986
Total général	10.509.362	10.909.342	10.486.181
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV V a VI a)	7.917.418	8.406.304	7.920.812
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (I a+I b+II a+III b +IV A+IV B+IV C+V)	8.767.707	9.251.652	8.740.965
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	2.093.403	2.093.403	2.093.403
G. S. déduite	2.093.403	2.093.403	2.093.403
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	175.762	175.762	175.762
G. S. déduite	»	»	»
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	7.930.295	8.386.714	7.903.553
G. S. déduite	6.058.636	6.517.526	6.031.894
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	202.619	202.619	202.619
G. S. déduite	25.347	25.347	25.347
8. Total 4+5+6+7:			
G. S. comprise (total égal au total I a+II a+III+IV+V)	10.402.081	10.858.500	10.375.339
G. S. déduite (total égal au total I a+II a+IV+V)	8.177.386	8.636.277	8.150.644

(1) Etat arrêté aux milliers de francs, les chiffres suivants étant négligés.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

30 juin 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la France indépendante.** But: grouper les correspondants locaux, départementaux, régionaux de « France indépendante » et toutes personnes physiques ou morales désirant participer à la diffusion, l'information et l'amélioration technique de « France indépendante ». Siège social: 106, rue de l'Université, Paris.

30 juin 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Vespa-Club de la Meuse.** But: grouper les utilisateurs de scooters Vespa, défendre leurs intérêts et développer l'utilisation touristique et sportive des scooters Vespa en liaison avec tous groupements analogues. Siège social: 2, avenue du Général-Mangin, Verdun.

1er juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Les Tréteaux luzycois de Luzy.** But: orientation de la jeunesse vers les loisirs culturels et artistiques et les récréations diverses. Siège social: syndicat d'initiative, Luzy.

1er juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **L'Union.** But: assurer et procurer à ses membres des jeux de délassements honnêtes, tels que: jeux de boules de fort, billard, cartes, échecs, palets. Siège social: l'Union, rue des Martyrs, Turquant.

1er juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Coutances. **Association familiale rurale des communes rurales du canton de la Haye-du-Puits.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de la Haye-du-Puits.

2 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Comité des œuvres de bienfaisance de la paroisse de Rouy.** But: organisation des fêtes et toutes manifestations d'ordre économique, pour contribuer à l'aide aux gens âgés ou indigents, et à la gestion d'un patronage dit du Couvent, pour la formation morale et pratique des enfants. Siège social: chez M. Hérault (Emile), président, Rouy.

2 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Les Compagnons champêtres.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse. Siège social: salle municipale, Lamérac.

2 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciens fonctionnaires de la sûreté nationale et des polices municipales régionales et des territoires d'outre-mer.** But: solidarité et action, en dehors de toute idéologie ou tendance politique, en faveur des anciens fonctionnaires précités qui ont dû cesser leurs fonctions, sans avoir cependant failli à l'honneur ou à leur devoir. Siège social: chez M. Viple, 5, rue Robert-Le-Coin, Paris.

3 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Groupe espérantiste de Casteljaloux.** But: diffusion de la langue esperanto. Siège social: mairie de Casteljaloux.

6 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. **Foyer rural de Charon.** But: éducation, information technique, émancipation intellectuelle et sociale. Siège social: mairie de Charon.

6 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Association d'aide aux religieuses garde-malades de Fère-en-Tardenois.** But: aider matériellement les religieuses garde-malades de Fère-en-Tardenois dans leur action sanitaire et sociale. Siège social: chez le président, rue Carnot, Fère-en-Tardenois.

7 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des sapeurs-pompiers de Jayat.** But: perfectionnement de la société par l'organisation de fêtes et concours. Siège social: mairie de Jayat.

7 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Union sportive du Jarnisy (U. S. J.).** But: préparer au pays une jeunesse forte et robuste; pratique des sports et de la culture physique. Siège social: mairie de Jarny.

9 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Association locale des aides familiales rurales de Bouilly-Laines-aux-Bois.** But: aider matériellement les mères de famille du milieu rural. Siège social: 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, Bouilly.

10 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société de chasse d'Othis.** But: réglementation de la chasse sur les propriétés dont les détenteurs ont adhéré à nos statuts; institution de gardes-chasse pour la surveillance et la répression du braconnage; achat de gibier vivant pour le repeuplement. Siège social: café des Sports, Grand-Place, à Othis.

10 juillet 1953. Déclaration à la préfecture du Cher. **Union des associations départementales des gardes-chasse fédéraux.** But: défense des intérêts administratifs, moraux, économiques et professionnels de la corporation. Siège social: 11, avenue de Nevers, à Bourges.

10 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Moto-Club d'Aix-les-Bains.** But: répendre le goût des sports mécaniques par la moto; favoriser le développement de ce sport; organisation de courses et rallyes. Siège social: café du Tonneau, place Clemenceau, Aix-les-Bains.

11 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Comité d'entr'aide à l'union des aveugles civils de Normandie.** But: aide à l'union des aveugles civils de Normandie (arrondissement d'Evreux). Siège social: place Dupont-de-l'Eure, Evreux.

11 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Mission universitaire française.** But: organiser des rencontres entre intellectuels Français et étrangers. Siège social: 61, rue Madame, Paris.

13 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Société de chasse de Saint-Etienne-sur-Usson.** But: protection du gibier. Siège social: chez M. Gladel, à Saint-Etienne-sur-Usson.

15 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Tarbes cheminots sports.** But: pratique et diffusion des sports. Siège social: 23, avenue Maréchal-Joffre, Tarbes.

15 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des déportés politiques et de la Résistance, de Buchenwald.** But: défense de leurs droits, préserver leurs biens solidaires et fraternels. Siège social: 10, rue Leroux, Paris.

16 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association sportive d'Abilly.** But: pratiquer tous les sports, et créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: mairie d'Abilly.

16 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Association amicale des propriétaires fermiers et chasseurs de Saint-Paul.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Paul.

16 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Institut collégial d'études françaises.** But: propager la culture française. Siège social: 33, boulevard de Courcelles, Paris.

17 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Comité des fêtes du quartier Neufchâtel.** But: organisation de fêtes. Siège social: 169, rue de Neufchâtel, Reims.

17 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comité des fêtes de Montanel.** But: organisation des fêtes de la commune. Siège social: mairie de Montanel.

17 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Amicale sportive brévannaise.** But: pratique de tous les sports et union de tous ses membres par des liens d'amitié. Siège social: 2, avenue de Verdun, Brévannes.

18 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Comité de bienfaisance aux vieux du faubourg.** But: aide aux personnes âgés de 70 ans. Siège social: 6, rue des Lavoirs, Montbard.

18 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Section d'amis de la nature de Meaux, club « Joie de Vivre ».** But: pratique des activités de plein air. Siège social: 6, rue du Général-Leclerc, Meaux.

19 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **Amicale et mutuelle des médaillés d'honneur du travail, du courage et du dévouement.** But: venir en aide aux membres actifs se trouvant dans le besoin. Siège social: chez le président, Sétif.

20 juillet 1953. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité de défense des habitants et commerçants des quartiers Guillemin-Nelson et rues adjacentes.** But: défendre les intérêts des habitants et commerçants auprès des pouvoirs publics, faire toutes démarches utiles pour le bien-être du quartier. Siège social: 3, rue Thuillier, Alger.

20 juillet 1953. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association cinématographique et culturelle et « Les Conférences du lundi ».** But: formation spirituelle, intellectuelle, sociale et culturelle de ses membres et particulièrement dans le domaine cinématographique et littéraire. Siège social: 12, rue de la Poissonnerie, Bourges.

20 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société d'éducation populaire de Saint-Bonnet-de-Rochefort.** But: favoriser la création et le développement des œuvres catholiques intéressant la formation morale, physique, intellectuelle et artistique. Siège social: presbytère de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

20 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association coopérative d'aide à la construction de Nancy.** But: aider à la construction de logements par la mise à la disposition de ses membres coopérateurs, candidats à la petite propriété, d'une documentation et d'une aide financière. Siège social: cité administrative, 45, rue Sainte-Catherine, Nancy.

20 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Comité pour la défense de la liberté contre le fanatisme.** But: défense de tous citoyens contre les violations de toutes leurs libertés et contre toute atteinte à leur honneur; défense contre toute attaque provenant d'un fanatisme sous quelque forme qu'il se présente ainsi que toute action en vue de combattre l'œuvre démoralisatrice de toutes personnes de nationalité française ou étrangère. Siège social: villa Maddalen, plateau de Marracq, Bayonne.

20 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement d'études du test du village, méthode du docteur Pierre Mabille.** But: mise au point de la méthode, diffusion, propagation du test. Siège social: 31, rue Raynouard, Paris.

21 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Judo-Club de Noyon.** But: pratique de l'éducation physique et des sports de combat, notamment du judo et du Jiu-jitsu. Siège social: 27, rue Saint-Joseph, Compiègne.

21 juillet 1953. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Union des supporters du Perpignan Football-Club.** But: soutien sans réserve du football association en général, et du Perpignan- Football-Club en particulier, augmenter par tous les moyens la grande famille du Perpignan Football-Club, resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre les membres du club et le Perpignan Football-Club, organisation de déplacements en vue d'encourager l'équipe sur tous les terrains. Siège social: café de la Poste, Perpignan.

21 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Union France-Alouette Castors.** But: se consacrer à l'éducation générale (physique, sportive et culturelle). Siège social: cité des Castors, place Charles-Dullin, Pessac.

22 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association Tranchant-Coster.** But: réglementation de la chasse. Siège social: chez M. Coster (Albert), Chapeiry.

22 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association familiale des veuves de guerre du département du Var.** But: défense des intérêts généraux des familles de veuves de guerre. Siège social: 48, rue Jean-Jaurès, Toulon.

22 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l' « Humanité ».** But: favoriser le rayonnement et la diffusion du journal *l'Humanité*. Siège social: 11, rue Rémy-de-Gourmont, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire